54

Case
FRC
7422

RÉCIT
DES FÊTES

données à Grenoble, les 12 & 20 octobre 1788,

AU RETOUR
DU PARLEMENT.

ENSEMBLE les COMPLIMENTS *ou* DISCOURS *prononcés, soit à MM. du Parlement, soit à M. le Premier Préſident en particulier; & toutes les* RÉPONSES.

m. l'abbé gobel

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

RÉCIT

Des Fêtes données à Grenoble, au retour du Parlement.

Au milieu des réclamations universelles qui se sont élevées, de tous les points de la France, contre les projets destructeurs qui menaçoient d'en anéantir la constitution, on ne peut contester à la province de Dauphiné, & en particulier à la ville de Grenoble, le mérite d'avoir été des premieres à donner l'exemple d'une résistance également noble, ferme & respectueuse. Les obstacles de tout genre qu'on y avoit à combattre, l'accord unanime, le courage soutenu de tous les ordres de citoyens à les surmonter, les lumieres, l'énergie, le zele de la chose publique, qui ont été développés dans cette lutte intéressante entre la liberté nationale & le despotisme ministériel, ont fait, à la province & à sa capitale, la plus brillante, comme la plus juste réputation. La joie qu'on y a fait ensuite éclater, les fêtes par lesquelles on y a célébré le retour de l'ordre & des magistrats, victimes honorables de leur attachement aux intérêts des peuples & aux principes constitutionnels de la monarchie, sont de nouveaux traits de patriotisme, dont le souvenir ne mérite pas moins d'être conservé. Dans le récit détaillé que nous allons essayer d'en faire, nous raconterons avec

ſimplicité, & ſur-tout avec exactitude, ce dont nous avons été nous-mêmes témoins. La vérité ſera le ſeul ornement de ce tableau, comme la ſincérité fut le premier mérite des ſentiments dont il offre l'expreſſion. Pour n'y rien laiſſer à deſirer, nous remonterons juſqu'à l'époque du déplacement des deux miniſtres, auteurs funeſtes de tous nos maux.

Ce fut le vendredi 29 août, qu'on apprit à Grenoble le renvoi de M. l'archevêque de Sens. Cette nouvelle nous arriva d'abord par la voie de Lyon, où elle avoit été apportée & répandue dès le 27, par pluſieurs courriers extraordinaires que divers banquiers de Paris avoient dépêchés à leurs correſpondants. Cependant, on n'oſoit ſe livrer qu'à demi à la joie que cauſoit un événement vivement deſiré, mais qu'on ne regardoit pas encore comme bien certain, lorſqu'un courrier, adreſſé directement de Verſailles à M. l'Intendant, lui en apporta la confirmation.

Il étoit à-peu-près huit heures du matin : dans le moment, toutes les rues ſe trouverent remplies; on s'embraſſoit, on ſe félicitoit, & certes, à Grenoble ſur-tout, ce n'étoit pas ſans raiſon. Ce jour-là même devoit être trop vraiſemblablement marqué par les événements les plus fâcheux. Preſque toute la nobleſſe de la province étoit réunie à Grenoble, où elle s'étoit ajournée le 25, pour délibérer ſur l'aſſemblée générale des trois Ordres, fixée au 1er ſeptembre, par celle qui avoit eu lieu à Vizille le 21 juillet. Il avoit été

unanimement convenu que cette assemblée se tiendroit, quoi qu'il arrivât, & on l'avoit déclaré positivement à M. le duc de Tonnerre. Celui-ci, de son côté, annonçoit qu'il avoit reçu, pour l'empêcher, les ordres les plus précis & les plus rigoureux. En conséquence, dès le vendredi matin, il y avoit dans la ville mille hommes de garde, & des sentinelles placées aux portes de l'hôtel-de-ville, à celles de la bibliothéque publique, des principales églises, de tous les lieux enfin où l'on pouvoit supposer qu'un certain nombre de personnes pussent se réunir. Ces dispositions hostiles n'avoient pas simplement pour objet d'empêcher toute assemblée, soit générale, soit même particuliere. Il a passé pour constant qu'elles étoient sur-tout destinées à favoriser l'enlèvement de divers citoyens, qui devoit se faire le même jour. Comme on vouloit que cet enlèvement servît d'exemple, il avoit été résolu d'y mettre tout l'éclat dont la chose étoit susceptible ; &, dans cette vue, le moment en avoit été, dit-on, fixé à deux heures après midi. Si ce bruit, généralement répandu dans le temps, étoit, en effet, fondé, on avoit en cela bien plus consulté les convenances ministérielles que les règles de la prudence. Plusieurs des citoyens désignés étoient chers au peuple, qui les avoit pris, en quelque sorte, sous sa sauvegarde, veilloit sur eux, & n'auroit pas souffert, de sang froid, qu'on vînt les arracher avec violence du sein de leurs familles. Il y auroit certainement apporté la plus grande

réſiſtance ; & qui peut calculer tous les maux que cette réſiſtance auroit entraînés? Qui peut ſavoir juſqu'à quels excès ſe ſeroit portée une multitude en fureur ; par quelles dangereuſes provocations elle auroit mis le ſoldat, quelles que fuſſent ſes diſpoſitions, dans la fatale néceſſité d'oppoſer la force à la force, & combien de ſang auroit pu être verſé dans cette journée à jamais déſaſtreuſe? Heureuſement, la nouvelle inattendue du renvoi du principal miniſtre rendit inutiles ces funeſtes apprêts. Les ordres furent ſur-le-champ révoqués, la majeure partie de la garde rentra dans ſes quartiers, les ſentinelles furent levées, & on laiſſa le peuple ſe livrer en pleine liberté aux tranſports d'une joie tenant preſque du délire, & partagée bien réellement par tous les ordres des citoyens.

Dès que la nuit fut venue, la ville entière fut illuminée, & beaucoup mieux, certainement, qu'elle ne l'eſt dans les occaſions ordinaires où la police l'ordonne. A une fenêtre éclairée d'un grand nombre de lampions, parut une figure d'archevêque mitré, croſſé, &c. qui avoit le nez caſſé & tiroit la langue. Bientôt après, cette figure fut brûlée en grande cérémonie ; on en recueillit les cendres, qu'on diſtribuoit le lendemain à tous les paſſants. Un ſemblable mannequin fut également brûlé, aux acclamations d'une populace immenſe, ſur la place Grenette. Ces mannequins, ces *auto-da-fé* ne ſont pas, ſans doute, d'un goût bien délicat, ni d'une vengeance bien noble ; mais ils peignent l'eſprit public.

On vit avec plus de plaisir quelques inscriptions qui auroient été sans doute beaucoup plus multipliées, si l'on avoit eu le temps de faire des préparatifs. La fenêtre du grand balcon de la salle principale de la bibliothéque, où se trouvoit alors réunie toute la noblesse de la province, pour délibérer sur l'assemblée du 1er septembre, fut fermée d'un transparent mi-parti de bleu & aurore, & semé de dauphins, avec cette inscription : *Statuta Delphinalia restituta.*

Sur la grande porte de la maison des Jacobins, étoit un autre transparent, représentant deux dauphins entrelacés, & surmontés d'une fleur de lis. On lisoit au-dessous: *Vive le Roi!* & plus bas : *La parfaite union!*

L'hotel des Princes, rue Montorge, rempli, à cette époque, de gentilshommes que les circonstances avoient amenés à Grenoble, fut parfaitement illuminé. Sur la porte, on lisoit ces deux quatrains :

Nobles! vous méritez le sort qui vous décore:
De l'état chancelant vous êtes les soutiens;
La nation par vous va briser ses liens:
Déjà du plus beau jour on voit briller l'aurore.

Généreux Dauphinois! le monarque aujourd'hui,
Comblant votre bonheur, affermira son trône;
De fideles sujets soutiendront sa couronne,
Et c'est dans leur amour que sera son appui.

La jolie maison de M. Dolle, au-dessus de

la porte de France, étoit illuminée en lanternes de couleur, qui faiſoient le plus bel effet.

Le renvoi de M. de Lamoignon ne cauſa pas dans la ville une joie moins vive & moins univerſelle. On l'apprit le 17 ſeptembre, à ſept heures du ſoir, par un exprès parti de Romans, enſuite d'un courrier extraordinaire, arrivé le 16 dans cette derniere ville, & que MM. de Viennois, de Virieu & de la Blache, députés de la nobleſſe de Dauphiné, à Verſailles, avoient dépêché à leur ordre, pour l'informer de ce grand événement. Dès que cette nouvelle fut répandue dans la ville, (& elle le fut preſque au même inſtant), elle y fit une ſenſation incroyable. Quoiqu'il fût tard, & qu'il plût, en un moment toutes les rues furent illuminées; des feux de joie furent allumés ſur toutes les places, & le peuple ſe livra de nouveau à tous les mouvements tumultueux, à tous les tranſports d'alégreſſe, par leſquels il avoit déjà célébré la chute du principal miniſtre. Le mauvais temps, qui continua le lendemain, rendit les illuminations moins générales, & fit ſupprimer tous les tranſparents; mais il ne put empêcher qu'on ne promenât dans toutes les rues, & qu'on ne brûlât publiquement, ſur la place Grenette, deux grands mannequins, repréſentant les miniſtres diſgrâciés, l'un & l'autre en coſtume, & à qui l'on eut ſoin de faire faire préalablement amende honorable à la porte de la cathédrale, à celle du palais, & même à celle de la priſon.

DEPUIS cette époque, jusqu'au moment du retour de M. le premier Président à Grenoble, qu'on supposa bien ne pouvoir être désormais éloigné, on ne s'occupa plus, dans toute la ville, que de préparatifs pour le recevoir avec la plus grande solemnité. Deux compagnies, également nombreuses & brillantes, se formerent dans la bourgeoisie, pour aller à cheval au-devant de lui : la premiere, de grenadiers, habit écarlate, revers & parements blancs, culotte & veste blanches ; la seconde, de chasseurs, habit vert, revers & parements cramoisis, cocarde bleue & aurore (couleurs du Dauphiné), & le chapeau chargé de longs panaches flottants. Bientôt après, il s'en forma une troisieme des habitants des Granges-lès-Grenoble & des faubourgs, habit bleu de ciel, revers & parements jaunes. Tous les chevaux, proprement enharnachés, étoient ornés de nœuds de rubans, & de belles housses uniformes, rouges, vertes ou jaunes, avec des Dauphins brodés & des glands aux quatre coins. Ces préparatifs faits, on attendit, avec impatience, l'arrivée de M. de Berulle dans la province. On sut le samedi 11, qu'il étoit allé coucher au château de Vaulx, peu éloigné de Bourgoin, & qu'il en partiroit le lendemain 12, pour se rendre à Grenoble. Des négociants de cette ville *, que leurs affaires appeloient à Lyon, l'avoient rencontré à la poste de la Verpilliere ; &, rebroussant chemin, s'étoient hâtés de venir en apporter la nouvelle.

* MM. Vallier & Jayet.

Auſſi-tôt qu'on en fut inſtruit, les trois compagnies firent leurs derniers apprêts ; &, après avoir aſſiſté à une meſſe en muſique qu'ils firent célébrer dans l'égliſe des Jacobins, elles ſe mirent en marche ſur les neuf heures, pour s'avancer juſqu'à Voreppe. A la tête des grenadiers, étoit à cheval la muſique du régiment d'Auſtraſie ; celle du régiment de Royal-la-Marine précédoit les chaſſeurs ; & des trompettes, la cavalerie des fauxbourgs. Les grenadiers & les chaſſeurs avoient des étendards en ſatin blanc, où étoient peintes, d'un côté, les armes de France, &, de l'autre, celles de Dauphiné, de Bretagne & de Béarn. Cette troupe, compoſée de près de 200 cavaliers, marchoit dans le plus bel ordre. Elle s'arrêta à Voreppe, & y attendit M. le premier Préſident, qui n'y arriva qu'à trois heures & demie. Il étoit cependant parti de très-grand matin du château de Vaulx ; mais, depuis Rives ſur-tout, ſa marche avoit été extrêmement retardée, par l'empreſſement du peuple à le voir, & par les témoignages multipliés qu'il recevoit, à chaque pas, de l'amour & de la ſatisfaction univerſelle. Dans chaque bourg ou village, il trouvoit des cavalcades nombreuſes, des compagnies ſous les armes, des arcs de triomphe élevés, des feux de joie allumés, des compliments à entendre, une foule immenſe accourue des campagnes voiſines, & qui ſe preſſoit ſur ſon paſſage, pour jouir, dumoins un inſtant, de ſa préſence. Nous n'entrerons point ici dans des détails, qui n'offriroient qu'une ſuite de ſcenes,

ſcenes, toutes, à la vérité, ſingulierement intéreſſantes, par le ſentiment qui y préſidoit, mais dont la répétition paroîtroit néceſſairement monotone. Nous nous contenterons de rapporter ce qu'elles ont eu de plus varié ou de plus frappant.

A RIVES, on avoit tranſporté du château d'Alivet, appartenant à M. le comte de Saint-Prieſt, deux pieces de canon, ſur une hauteur voiſine du bourg, & dominant le grand chemin. Au moment du paſſage de M. le premier Préſident, on le ſalua de onze coups, ſuivis de décharges réitérées de boîtes & de mouſquets. Une partie des jeunes gens du canton l'accompagnerent à cheval, & ſe mêlerent, ſur le pont de Rives, à la cavalcade de Moirans, qui étoit venue y attendre M. de Berulle. Là, M. Geynet, officier municipal de cette derniere ville, lui adreſſa le diſcours ſuivant :

« MONSEIGNEUR,

» Au milieu des acclamations dont retentit » cette province, depuis qu'on annonce votre » retour; au milieu de ces cris de joie qui vous » précedent & vous ſuivent pour en célébrer le » moment heureux, daignerez-vous accueillir » l'hommage que viennent vous offrir le corps » municipal & la communauté de Moirans ? » D'autres ſauront mieux exprimer que nous les » ſentiments profonds de reſpect & d'eſtime que » vous avez fait naître dans tous les cœurs. Mais, » Monſeigneur, nous oſons vous le dire, s'ils

» ont ſur nous cet avantage, ils n'auront pas
» celui qui nous eſt le plus cher, celui d'apprécier
» & de bien ſentir le bonheur de vous poſſéder.
» C'étoit l'objet de tous nos vœux; & du mo-
» ment qu'ils ont été remplis, nous attendions,
» avec impatience, le jour où nous pourrions
» vous les faire agréer ».

L'ENTRÉE de M. de Berulle dans Moirans fut annoncée par pluſieurs décharges de boîtes. Les Cordeliers avoient élevé un arc de triomphe, auſſi bien décoré que le temps & le lieu l'avoient pu permettre, & ſur lequel étoit peinte la France, préſentant une palme à Thémis. Au-deſſous, on liſoit cette inſcription :

Patriis virtutibus palmam dat Gallia rediviva.

Du haut de cet arc, deſcendit une couronne ſur la voiture de M. le premier Préſident.

Pour ne faire qu'un article de ce qui regarde cette ville, nous ajouterons ici que le dimanche 19, veille de la rentrée du Parlement, le corps municipal fit élever ſur la place un obéliſque, avec cette dédicace, dont le roman poëtique de Télephe avoit fourni l'idée :

Le reſpect,
L'eſtime
Et la reconnoiſſance,

OFFRENT CET HOMMAGE

Aux Magiſtrats protecteurs,
Aux Magiſtrats citoyens,
Aux Magiſtrats ſenſibles & bienfaiſants.

Le ſoir, on tira un feu d'artifice, & toute la ville fut illuminée. Les principales maiſons, telles que celles de M. de la Porte, de Made. du Perron, des PP. Cordeliers, & des dames Urſulines, offroient le plus beau ſpectacle. Une façade de ce dernier couvent fut apperçue de Voreppe.

Au ſortir de Moirans, M. le premier Préſident fut accompagné par les cavalcades réunies de cette ville & du bourg de Rives, juſqu'aux limites de la paroiſſe. Là, il trouva une nouvelle troupe à cheval, formée par les principaux habitants de Voreppe, & à la tête de laquelle M. Coynde-la-Tivoliere le complimenta en ces termes :

« Monseigneur,

» Les habitants de cette communauté m'ont » chargé de vous préſenter leurs reſpectueux » hommages, & de vous témoigner la joie qu'ils » reſſentent de votre heureux rappel. La vérité » eſt parvenue juſques au trône ; les miniſtres » inſidieux qui cherchoient à anéantir la nation » & à ternir la gloire du meilleur des rois, ſont » enfin deſtitués. C'eſt à votre fermeté, Mon- » ſeigneur, c'eſt à celle de tout le Parlement, » que nous devons le ſalut de la province ; c'eſt à » l'abandon libre & généreux de vos droits, que » nous devons la reſtauration de nos États. Si » Paris s'eſt réjoui d'avoir dans ſon ſein des d'A- » ligre, des d'Eprémeſnil, des Goëslard, des » Seguier, & tant d'illuſtres perſonnages dont le » patriotiſme a attiré l'admiration des François, » & même des nations étrangeres, nous nous

» félicitons d'avoir également parmi nous des » Berulle, des Meyrieu, des Garnier, des Rol- » lin. Enfin, Monseigneur, il n'est pas un mem- » bre de la Cour qui ne mérite les mêmes éloges, » les mêmes gages de notre respect, de notre re- » connoissance : je vous supplie de les leur faire » agréer, & de leur dire que dans notre allégresse, » nous avons souvent répété : Vive le Roi ! Vive » le Parlement ! Qu'il est glorieux pour vous, » Monseigneur, de joindre à l'estime de votre » Compagnie, les suffrages de la province entiè- » re ! je vois, à chaque pas, les lauriers se mul- » tiplier sur votre tête :

Dat populus, dat gratus eques, dat thura senatus.

Des boîtes, des salves de mousqueterie, des cris de joie se faisoient entendre de toute part.

Amené à Voreppe par la compagnie de cavalerie de ce bourg, M. le premier Président y fut reçu par une autre d'infanterie, qui l'attendoit sous les armes, & par les trois troupes réunies de Grenoble, à la tête desquelles M. Vallier, principal officier des grenadiers, lui fit le compliment suivant :

« Monseigneur,

» Dans tous les temps, & chez tous les » peuples de l'univers, quand on échappoit à » de grands dangers, les citoyens sortoient en » foule de leurs villes, pour recevoir ceux qui » avoient sauvé la patrie.

» Qui, plus que vous, Monseigneur, a » mérité ce témoignage d'amour & de vénéra-

» tion ? Nous n'oublierons jamais ce que nous » devons au patriotiſme, au courage, au déſin- » téreſſement de l'illuſtre Compagnie dont vous » êtes le chef.

» Notre Monarque a écouté les repréſenta- » tions d'un peuple fidele ; il vous rend à nos » vœux. Recevez, Monſeigneur, l'hommage » libre & ſincère de notre reconnoiſſance. » Hâtez-vous de paroître dans une ville à la- » quelle vous êtes ſi cher. Vous ſavez combien » votre départ lui coûta de regrets ; venez jouir » de la joie que lui cauſe votre retour ».

Là commença un nouvel ordre de marche, qui ne fut plus interrompu juſqu'à l'hôtel de la premiere préſidence. Les grenadiers, précédés de leur muſique, ſe mirent à la tête ; après eux, venoit la muſique des chaſſeurs, & immédiatement enſuite la voiture de M. le premier Préſident, quatre officiers des deux corps marchant l'épée nue aux portieres. Les chaſſeurs ſuivoient ſur deux lignes, tous, ainſi que les grenadiers, le ſabre à la main ; & la cavalerie des faubourgs fermoit la marche.

Au village du Fontanil, nouvelle troupe ſous les armes, nouveau feu de joie ; & la foule qui devenoit toujours plus nombreuſe, à meſure qu'on approchoit de la ville, ne permit plus aux chevaux que d'aller le plus petit pas. Le chemin pratiqué au pied, & en quelques endroits, ſur le flanc même des montagnes, offroit de grandes facilités à cette multitude innombrable de ſpectateurs. Le vaſte amphithéâtre, formé par la

pente naturelle des côteaux, les terraſſes, les fenêtres, les toits des maiſons ſituées ſur la route, les murs élevés pour clorre les vignes, ou ſoutenir les terres, tout étoit comblé de monde, on en voyoit juſque ſur la crête des rochers.

A LA BUISSERATE, petit village à une demi-lieue de la ville, de jeunes enfants, vêtus de robes blanches, & ornés de guirlandes de fleurs, vinrent préſenter à M. de Bérulle, avec un gâteau figuré en dauphin, une couronne de branches de laurier, d'olivier, entrelacées avec des roſes. Leur compliment, débité avèc grâce, fut ſimple & naïf, plein de ſentiment & de vérité, & reſpirant la touchante ingénuité de cet heureux âge. Le voici:

« MONSEIGNEUR,

» C'eſt par les mains de l'innocence, que » la vertu doit être couronnée. Nous n'avons » à vous offrir qu'une couronne de fleurs; » mais vous daignerez, Monſeigneur, l'accueil- » lir avec bonté, & la recevoir comme le » gage des ſentiments d'amour & de vénération, » dont nos cœurs ſont pénétrés ».

Nous ne devons pas oublier que les habitants de ce village, ſous les armes, ainſi que ceux de preſque toutes les autres communautés, avoient mis à leurs chapeaux, en guiſe de cocardes & de panaches, des branches de laurier. Quoiqu'ils fuſſent à pied, ils accompagnerent conſtamment la voiture juſqu'aux portes de la ville.

A quelques pas de-là, la communauté de Saint-Martin-le-Vinoux vint auſſi préſenter ſon hommage, en ces termes :

« MONSEIGNEUR,

» La communauté de Saint-Martin-le-Vinoux » a été une des premieres & des plus ardentes à ſe » réunir aux trois Ordres de la ville de Grenoble, » pour ſolliciter, auprès de la juſtice du roi, » le prompt retour de ſon Parlement : elle eſt » auſſi des plus empreſſées à venir vous apporter » les témoignages de cette joie vive & pure, que » votre arrivée ramene dans tous les cœurs. » Daignez, Monſeigneur, les accueillir avec » votre bonté ordinaire. Nous croyons la mériter » par les ſentiments d'amour & de reſpect dont » nous ſommes pénétrés pour votre perſonne ».

Comme le territoire de cette communauté eſt très-abondant en vin, de jeunes gens du canton devoient, en coſtume de vendangeurs & de vendangeuſes, chanter un *duo* analogue aux circonſtances. Je ne ſais quoi fit manquer ce projet.

La foule croiſſoit toujours ; toute la ville, toutes les campagnes voiſines s'étoient portées ſur le grand chemin. Les applaudiſſements, les battements de main, les cris de vive le Roi, de vive le Parlement, de vive M. de Bérulle, redoubloient au point, qu'il n'étoit plus poſſible d'entendre ni les muſiciens, ni les décharges de mouſqueterie, qui continuoient à ſe faire, ſurtout au paſſage de chaque village. Seulement

quelques boîtes, placées contre les rochers, & dont le bruit étoit renvoyé au loin par l'écho, se faisoient distinguer au milieu de ce concert d'éclatantes & flatteuses acclamations.

Ce fut ainsi qu'on arriva à la porte de la ville, à-peu-près vers les six heures du soir. Après avoir traversé le pont, on remonta le long du quai pour passer par la place Saint-André, la Grand'Rue, la place Grenette & la rue Neuve. On essayeroit vainement de rendre, & ce que cette marche avoit d'imposant, & l'impression qu'elle fit sur un peuple dont l'amour étoit porté jusqu'à l'enthousiasme, & la joie jusqu'au délire. Quiconque n'a pas été témoin de ce spectacle, ne peut s'en former une juste idée; & qui a pu le voir, sans sentir des larmes d'attendrissement couler de ses yeux, n'étoit pas digne d'y assister. Ce fut un véritable triomphe décerné par le respect, l'amour & la reconnoissance, aux grandes & sublimes qualités de l'homme public, & plus encore peut-être aux douces vertus de l'homme sensible, du magistrat populaire & bienfaisant. En rapprochant ce qui s'est passé dans ce jour de fête des incroyables événements de la malheureuse journée du 7 juin; en plaçant à côté du tableau de cette joie si vraie, si vive, si universelle, celui de la douleur, de la consternation, du désespoir de tous les citoyens, au moment où ils apprirent l'exil & la dispersion prochaine de leurs protecteurs naturels; en comparant, sur-tout, cet entrée triomphale du premier magistrat de la province,

vince, avec sa sortie de la ville, seul, à pied, prenant, pour se dérober aux vœux & à l'amour d'un peuple dont il étoit l'idole, les mêmes précautions que prend un malfaiteur pour échapper au glaive vengeur des lois, quel contraste frappant, quel sujet de profondes & utiles réflexions se présente à l'esprit ! Le temps & le plan de ce Récit ne nous permettent pas de nous y arrêter ; c'est assez d'en avoir indiqué la source.

UNE remarque importante & encore plus agréable à faire, c'est que, malgré cet immense concours de gens de tout âge, de tout sexe, de tout état, les uns perchés sur des arbres, grimpés sur de vieux murs, entassés sur le faîte des maisons ; les autres, tumultueusement pressés sur les chemins, sur les places, dans les rues, & dont plusieurs étoient, en quelque sorte, sous les pieds des chevaux, & les roues des voitures, il n'est pas arrivé le plus léger accident. La joie a été pure & sans mélange : aucun sujet de tristesse & de deuil n'est venu en altérer la douceur.

ARRIVÉ dans son hôtel, M. de Berulle en trouva les cours, l'escalier & toutes les antichambres remplies d'une foule innombrable, qui ne pouvoit se rassasier de le voir, & par laquelle il fut comme porté en triomphe jusque dans son appartement. Tout ce qu'il y avoit alors à Grenoble de gens distingués, vinrent aussi-tôt le complimenter, & joindre les témoignages de leur satisfaction particuliere aux vives & tumultueuses

explosions de la joie publique. De ce nombre, furent les dames les plus qualifiées de la ville, dont plusieurs, dans l'impatience de revoir plutôt un magistrat, également cher à tous les ordres de citoyens, avoient été sur le grand chemin se mêler à la foule qui l'attendoit à son passage. Les officiers des régiments d'Austrasie & de Royal-la-Marine, en garnison à Grenoble, ne montrerent pas moins d'empressement. A peine M. le premier Président fut-il arrivé chez lui, qu'ils s'y rendirent en corps pour lui témoigner combien ils partageoient la joie qu'inspiroit son retour. Et, en parlant de ces deux régiments, nous ne pouvons nous refuser au plaisir de leur payer le tribut d'éloges qui leur est dû pour la conduite que, sans cesser d'être fideles à tous les devoirs de leur noble profession, ils ont constamment tenue, dans des circonstances non moins difficiles que délicates. Leur prudence, leur humanité, leur patriotisme, leur ont valu, de la part de la cité, une distinction aussi flatteuse que justement méritée. Instruit & vivement affligé de leur départ prochain, le Conseil municipal a consigné ses regrets & sa reconnoissance dans une délibération solemnelle, inscrite dans les registres de l'hôtel-de-ville, & dont extrait a été délivré aux chefs des deux corps.

Celui des officiers du régiment Suisse de Sonnemberg, en quartier dans les environs de Grenoble, vint aussi le même soir complimenter M. le premier Président sur son heureuse arrivée.

Du reſte, ce ne fut pas ſans quelque peine que toutes ces viſites parvinrent juſqu'à M. de Berulle. La foule qui continuoit à inonder ſon hôtel, n'étoit pas aiſée à percer. Juſqu'à plus de neuf heures, elle ne fit que groſſir ; & en ſe montrant, par intervalle, à ſes avides regards, en écoutant, avec intérêt & attendriſſement, les naïves expreſſions de ſes ſentiments, en y répondant par les témoignages d'une affection vraiment paternelle, M. le premier Préſident ne ceſſa de ſe prêter, avec complaiſance, aux deſirs de ce bon peuple. Enfin, ſur ſes repréſentations, on conſentit à lui laiſſer la liberté de goûter quelques inſtants de repos. La fatigue de la route, & plus encore les douces, mais vives épreuves auxquelles ſa ſenſibilité venoit d'être miſe, lui rendoient ce repos extrêmement néceſſaire.

Dans l'intervalle, la compagnie des chaſſeurs étoit venue lui faire hommage de ſon étendard : celui des grenadiers fut dépoſé à l'hôtel-de-ville. Vers minuit, les mêmes chaſſeurs lui donnerent en corps une ſérénade charmante, qu'ils rendirent encore plus gaie, en formant des danſes ſous les fenêtres de ſon appartement.

Les illuminations avoient commencé avec la nuit ; & elles furent auſſi générales que brillantes. Parmi les divers tranſparents dont un grand nombre de maiſons furent décorées, on diſtingua à une des fenêtres du College-Royal-Dauphin, ce

passage d'Horace, liv. 4, ode 5, dont l'application ne pouvoit être plus juste ni plus heureuse :

Vultus ubi tuus
Adfulsit populo, gratior it dies
Et soles melius nitent.

On remarqua encore sur la place Grenette, aux fenêtres d'un appartement occupé par M. Durand, commerçant en draperie, un soleil sortant avec éclat d'un nuage obscur, & placé sous le signe de la balance. Au-dessus étoient ces mots latins :

Post nubila, prodit
Clarior.

Et au bas, ces quatre vers :

En vain d'un voile épais, dans sa course féconde,
De grossieres vapeurs couvroient l'astre du jour;
Le Dieu perce la nue, & son heureux retour
Rend aux Cieux leur éclat, & le bonheur au monde.

Le lendemain, M. de Berulle reçut la visite & les compliments de tous les corps, tant ecclésiastiques que séculiers. De tous ces compliments, qu'il seroit trop long de transcrire dans ce Récit, nous ne citerons que celui d'un bon religieux, à la tête de sa communauté : Il souhaita à M. de Berulle, d'*être accompagné par autant d'Anges dans le Ciel, qu'il avoit trouvé, la veille, sur son passage, de personnes impatientes de le revoir.*

Quelque éclat, quelque solemnité, quelque

empreſſement, ſur-tout, qu'on ait mis dans la réception perſonnelle, faite à M. le premier Préſident, l'intervalle écoulé entre cette époque, & la rentrée du Parlement, rendit encore beaucoup plus brillantes les fêtes deſtinées à célébrer ce dernier événement, en laiſſant, pour en achever les préparatifs, tout le temps dont on pouvoit avoir beſoin. Cette rentrée ſe fit le lundi 20 octobre, ſur les neuf heures: dès le matin, toutes les boutiques furent fermées, & les rues remplies de monde, dont le concours ne fit que s'accroître juſqu'au ſoir, au point de rendre ſouvent le paſſage impoſſible. A la foule des citoyens, & des habitants des campagnes voiſines, accourus par millier dans la capitale, ſe joignoit une multitude d'étrangers venus à Grenoble pour complimenter le Parlement ſur ſon retour, ou que la curioſité & l'intérêt d'un ſi grand jour y avoient attirés. En allant au palais, en en revenant, M. de Berulle fut obligé de traverſer ces flots preſſés de ſpectateurs, dont les acclamations & les battements de mains le ſuivirent juſqu'à la deſcente de ſa voiture. Lorſque, dans la rue Neuve, il paſſa ſous le magnifique arc de triomphe, dont nous donnerons plus bas la deſcription, un grand nombre de muſiciens, du haut de la galerie, pratiquée dans l'entablement, exécuterent un morceau brillant de ſymphonie. A la tête de ces muſiciens, étoient tous les amateurs de la ville.

M. le Procureur-Général porta au palais la déclaration du Roi, ordonnant la convocation prochaine des états-généraux, & le rétabliſſement des cours & autres tribunaux, dans l'exercice de leurs fonctions; une autre déclaration, autoriſant les procureurs, huiſſiers, &c., à faire, pendant le reſte des vacances, les formalités néceſſaires à l'inſtruction des procès, & des lettres-patentes pour former la chambre des vacations. L'examen en fut renvoyé aux commiſſaires; & la Cour reçut les compliments des députés de tous les corps. Le premier bureau, où ſe tenoit la ſéance, ne ſuffiſant pas à l'affluence des auditeurs, on paſſa dans la grande ſalle des audiences publiques, qui, dans l'inſtant, ne ſe trouva pas moins remplie. Pluſieurs députés ne purent percer la foule, & on fut obligé de renvoyer au lendemain à les entendre. Les bornes que nous nous ſommes preſcrites, ne nous permettent pas d'inſérer ici les divers diſcours prononcés dans cette ſéance, quoique très-dignes, pour la plupart, d'être conſervés, ainſi que les réponſes de M. le premier Préſident, toujours nobles, juſtes, &, par leurs nuances graduelles ou oppoſées, parfaitement convenables aux perſonnes & aux circonſtances. Nous eſpérons de pouvoir inceſſamment en publier le recueil.

Dans l'après midi, des fontaines de vin ſur toutes les places, des inſtruments dans le jardin pour faire danſer le peuple, donnerent une nou-

velle activité à la joie publique ; & le soir, elle fut portée à son comble par les brillantes illuminations qui, dès que la nuit fut venue, parurent à la fois dans tous les quartiers de la ville. Le souvenir de ces illuminations, les plus belles que, de temps immémorial, on ait vues à Grenoble, y sera long-temps conservé : ceux qui n'ont pu les voir, en prendront du moins une légere idée, en lisant la description détaillée, & sur-tout très-fidelle, que nous allons en faire. Nous commencerons par les objets principaux, ceux qui ont été les plus imposants par leur masse, ou les plus remarquables par leur effet.

Arc de Triomphe de la rue Neuve.

A la tête, doit être d'abord placé le superbe arc de triomphe, élevé vis-à-vis le college, & dans toute la largeur de la rue Neuve, par les soins réunis de divers artistes & autres particuliers de cette rue & de la rue Pertuisiere. L'idée en étoit véritablement grande, l'ensemble majestueux, les détails aussi ingénieux que bien entendus, & l'exécution parfaite. Cet arc, construit suivant les belles formes, & dans toutes les proportions de l'ordre ïonique, étoit à double face, & composé de deux portiques, chacun de 30 pieds de haut, sur 15 de large ; les pilastres cannelés dans toute leur hauteur, étoient posés sur des piedestaux enrichis de divers ornements.

Dans l'épaisseur de la frise, régnoit, d'un bout

à l'autre, une galerie, haute de 4 pieds 6 pouces: là, fut placée une musique nombreuse qui, pendant toute la soirée, ne cessa de se faire entendre.

Sur la face orientale, & dans les triangles compris entre l'architrave, les chapiteaux des pilastres & les arcs des portiques, on voyoit, au milieu, les anciennes armes de Dauphiné; & au-dessus, un soleil, avec ces mots:

Lumen ab illo.

Du côté droit de l'édifice, les armes de la ville de Grenoble; au-dessus, un arbre battu par la tempête:

Nec fracta illabitur.

Du côté gauche, les armes de M. de Berulle; au-dessus, un arc-en-ciel:

Reducis pignus serenitatis.

Le couronnement étoit surmonté d'un fronton, où étoient peintes, en grand, les armes de France, avec tous les accessoires dont elles sont ordinairement accompagnées. Sur une banderole flottante, on lisoit ce vers de Virgile, *Eglo. 4, verf. 6*:

Jam redit & Virgo, redeunt Saturnia regna.

Et au-dessous, ces six vers françois, lui servant d'explication:

O Roi sensible & bon! ta justice éclairée
De ton Peuple fidele a comblé les souhaits:
Pour lui, d'un long exil, ta voix rappelle Astrée;
Tu ramenes les temps de Saturne & de Rhée;
Et de ces jours heureux, dus à tes seuls bienfaits;
Necker nous garantit l'éternelle durée.

A côté de ces vers, & toujours dans l'entablement, étoit, à droite, le buſte de M. Necker, entre deux cornes d'abondance, avec cette inſcription :

Reſtaurateur des Lois, attends tout de nos cœurs.

A gauche, un génie préſentoit d'une main le *compte rendu en 1781*, & retrouſſoit de l'autre une draperie qui lui ſervoit de vêtement, & qui paroiſſoit pleine de pieces d'or. On liſoit au-deſſous :

La France de ton zele accepte l'heureux gage.

Sur la face occidentale, les triangles des portiques portoient de même trois écuſſons : au milieu, étoient les armes actuelles de Dauphiné, avec ces mots :

Liberté, Franchiſe.

A droite, celles de Bretagne :

Courage, vertu.

A gauche, celles de Bearn :

Fidélité, Conſtance.

Autour des armes de France, répétées dans le fronton, on liſoit ce vers :

Toujours de ſes Sujets un Roi juſte eſt le pere.

Et au-deſſous, dans la friſe, ces deux quatrains :

Enfin, ils ne ſont plus ces tyrans de la France ;
Ces deſpotes altiers, ennemis d'un bon Roi,
Qui, par l'abus fatal d'une injuſte puiſſance,
Ont outragé le Peuple, & renverſé la Loi.

Thémis, qui toujours veille, a ſauvé la Patrie ;
François ! au pied du trône, elle a porté vos vœux :
Tout ſe rend à ſa voix, devant elle tout plie ;
Elle reprend ſes droits, & le Peuple eſt heureux.

Comme une grande partie de ces décorations étoit formée par des tableaux transparents très-bien éclairés, & que le reste fut parfaitement illuminé en verres de couleur, au nombre de plus de 1500, aucun des détails de ce monument patriotique n'échappa à la vue; & jusque bien avant dans la nuit, il ne cessa de produire le plus bel effet, & d'attirer un concours prodigieux de spectateurs.

Jardin de M. Dolle le cadet, près la porte de France.

Ce jardin, élevé de 80 pieds au-dessus de la ville, & formant plusieurs terrasses sur une longueur de 150 toises, présentoit, pour une illumination en grand, un local & une position uniques; & le parti qu'en a su tirer le propriétaire, aidé des soins de M. le Seurre, architecte & géographe dans les ponts & chaussées, a encore surpassé l'attente qu'on en avoit conçue. Plus de trois mille lampions, disposés avec goût & intelligence, trois cents globes de feu de différentes couleurs, qui dessinoient les rampes du jardin, semblerent, en un instant, transporter le spectateur dans un de ces lieux enchantés, où un coup de baguette créoit des palais de diamants, & offroit aux regards éblouis toutes les merveilles de la Féerie. En moins de sept minutes,

(ſans un peu d'humidité dans les mèches de communication, il n'en eût pas fallu trois) une tour de fortification, une guérite, les murs du rempart de la ville, un pavillon ſur le devant, les rampes d'eſcalier, les mouvements apparents des murs de terraſſe, tout fut illuminé. Sur une de ces terraſſes, s'éleva magiquement un ordre d'architecture de 30 pieds de hauteur, compoſé de ſept portiques, & terminé par une pyramide à chaque extrémité. Au-deſſus des pilaſtres, étoient poſés de beaux vaſes antiques en tranſparent; & dans chacune des pyramides, des vis ſans fin de neuf pieds de haut, auxquelles l'action du feu imprimoit un mouvement circulaire & non interrompu. Une étoile en tranſparent, de ſix pieds de diametre, iſolée & élevée de vingt pieds au-deſſus du jardin, ſembloit dominer les montagnes. Une muſique raviſſante ajoutoit au charme du ſpectateur, & achevoit d'égarer ſon imagination.

Cette ſuperbe illumination fut précédée d'un feu d'artifice, tiré ſur le haut de la tour, où fut placée, immédiatement après, une pyramide en tranſparent rouge, de vingt pieds d'élévation.

Vingt-cinq mille perſonnes, raſſemblées en foule ſur les quais, ſur le pont, & dans tous les lieux d'alentour, animoient ce beau ſpectacle: les gens diſtingués en jouirent, à l'abri d'une tente, dans un emplacement préparé pour cet objet, en face du jardin.

Cette fête brillante fut terminée par un magni-

fique ſouper que donna M. Dolle dans un ſallon de verdure, orné de guirlandes de fleurs. Ce ſallon avoit été formé pour cet uſage, derriere les ſept portiques qui ſervoient en même temps à ſa décoration.

Bateau ſur l'Iſere, en face de l'hôtel de Viennois.

L'IDÉE de ce bateau, due au zele patriotique des habitants du quai & des maiſons voiſines, étoit ingénieuſe, & fut parfaitement exécutée par le ſieur Boni, peintre-décorateur. Cependant, l'effet n'en fut pas, dans l'obſcurité, auſſi frappant qu'on devoit naturellement ſe le promettre. Une diſtribution mal combinée de lumieres, eu égard à la grande diſtance où cette machine fut placée du rivage, empêcha qu'on ne pût en ſaiſir tous les détails; mais, pendant le jour, elle offrit réellement un très-beau ſpectacle. De forts madriers, ſolidement établis ſur les bandes du bateau, & entourés d'une baluſtrade, y avoient formé un ſallon de plus de 60 pieds de long, & de 24 de large. Sur la face tournée du côté du quai, la baluſtrade étoit coupée par quatre piedeſtaux, portant les armes du Roi, celles de Dauphiné, celles de la Ville, & celles de M. de Berulle. Ces écuſſons, peints ſur toile, ainſi que tous les autres ornemens, imitoient le bronze doré.

Au-deſſous des armes du Roi, on liſoit :

Pro Rege & Patria.

Au-deſſous de celles de la Province :

Libertatis amicâ,
Incorrupta fides.

Sous celles de la Ville, qui ſont trois Roſes, & qu'on avoit entourées de branches de laurier, de maniere qu'une de ces branches paroiſſoit ſortir de derriere l'écu :

Floruit è roſis laurus.

Sous celles de M. de Berulle :

Decus, candor, honor.

Au milieu de la même face, une pyramide de 9 pieds de haut, portoit agrafés les divers attributs de la juſtice, avec ces mots :

Præſidium & dulce decus.
Horat. lib. 1, ode 1.

Plus bas, dans une table d'inſcription, attachée au ſocle, on liſoit ces quatre vers :

O toi ! de la Patrie & la gloire & l'appui,
Qui t'immolas pour ſa défenſe,
Reçois, Sénat auguſte, un tribut qu'aujourd'hui
T'ont ſeuls payé l'amour & la reconnoiſſance.

Derriere la baluſtrade, s'élevoient des arceaux en verdure, ornés de guirlandes de fleurs bleues & aurores, & formant encadrement aux quatre écuſſons. Les pilaſtres qui diviſoient ces arceaux, étoient couronnés par des arbres de 12 pieds de hauteur. A la poupe & à la proue, flottoient du haut de deux mâts élevés, des pavillons de taffetas bleu & aurore.

Les deux petits côtés du ſallon, également couronnés par des arceaux de verdure, portoient d'autres piedeſtaux en forme de tronçons de colonne, & ſur leſquels étoient poſés des vaſes antiques, imitant nos pots à feu.

Tout autour pendoit, depuis deux pieds au-deſſus de la bande juſqu'à la ſurface de l'eau, une toile peinte en maçonnerie, de maniere à donner à ce bel enſemble l'apparence d'un édifice bâti au milieu de la riviere. C'eſt dans l'intervalle compris entre la baluſtrade, & l'extrémité ſupérieure de ce mur figuré, élevée, comme nous venons de le dire, de deux pieds au-deſſus de la bande, que furent établies ſur la plate-forme les lumieres deſtinées à éclairer toute la machine, & qui, par cette diſpoſition, demeurerent conſtamment cachées aux yeux du ſpectateur.

Après un joli feu d'artifice, tiré à l'entrée de la nuit, on ſe mit à danſer dans le ſallon, aſſez vaſte pour y former à la fois pluſieurs contre-danſes, & aſſez ſolidement conſtruit pour ne laiſſer craindre aucun accident.

Pyramide de la Place Saint-André.

Les habitants de cette place & des rues adjacentes, non moins jaloux que ceux des autres quartiers de la ville, de ſignaler leur empreſſement à partager l'alégreſſe commune, imaginerent d'élever en face du Palais une grande pyramide, de 36 pieds d'élévation, y compris le ſocle

& le couronnement. Toutes les diverſes parties en furent formées par autant de tableaux tranſparents, peints par le ſieur Charbonnel, & auſſi bien exécutés que peuvent l'être des ouvrages de ce genre. Chacun des parallelogrammes compoſant le ſocle, avoit 9 pieds de haut, ſur 12 de large. Dans le milieu, étoit figurée une draperie relevée, avec grâce, par des cordons ornés de glands. La hauteur de la pyramide, depuis le ſocle, juſqu'au couronnement, étoit de 22 pieds. Sur la face qui regardoit le Palais, on avoit peint la Juſtice avec ſes attributs ordinaires, la balance & le glaive. Au-deſſous, étoient les armes du Parlement; & plus bas, ces deux vers:

D'ineſtimables biens ſource pure & féconde,
La JUSTICE des Rois fait le bonheur du monde.

La ſeconde face, tournée du côté de l'hôtel-de-ville, offroit la Prudence repréſentée ſous la forme de Minerve, ayant à ſes pieds un ſerpent, & un œil ouvert ſur ſa cuiraſſe. On voyoit au-deſſous les armes de la ville, & plus bas:

Necker, d'un roi chéri miniſtre integre & ſage,
Du bonheur de l'Etat ta PRUDENCE eſt le gage.

Sur la troiſieme, étoit peinte la Force appuyée ſur une colonne, ayant une maſſue à la main, un lion à ſes pieds, & ſur la tête une couronne de tours. Les armes de Dauphiné, réunies ſous une même couronne, à celles de Bre-

tagne & de Béarn, étoient au-deſſous; & plus bas on liſoit:

La FORCE d'un Empire eſt dans celle des Lois,
Et l'amour des Sujets fait celle des bons Rois.

Au-deſſus de chacune de ces trois figures, étoit une fleur de lis entre deux dauphins; & au ſommet de la pyramide, un couronnement en forme de globe, avec les armes de France ayant des dauphins pour ſupport: ces armes étoient répétées de maniere à correſpondre à chaque face.

Une double colonne de lampions ornoit extérieurement les côtés perpendiculaires des parallélogrammes du ſocle, & ceux des triangles des faces; mais leur vive clarté, quoique d'un effet très-agréable, nuiſit peut-être un peu à celle des tranſparents. On les ſupprima le lendemain, & l'on eut tout lieu de s'en applaudir.

Les meſures étoient priſes pour répéter pendant neuf jours conſécutifs cette ingénieuſe illumination. Un vent impétueux, qui s'éleva le ſurlendemain, fit échouer ce projet, en déchirant une partie des tranſparents.

Portique de l'Oratoire.

AU fond du cul-de-ſac de l'Oratoire, & dans toute la largeur de la rue, depuis l'hôtel de M. le Préſident du Pré, juſqu'au mur de l'égliſe du ſéminaire, pluſieurs centaines de lampions figuroient

roient un magnifique portique de 30 pieds d'élévation. Dans le fronton, se faisoit remarquer un grand tableau transparent, de la composition du P. Rapoud, Minime. On y voyoit la France, au milieu d'un nuage lumineux, tenant d'une main l'écusson de ses armes, & réunissant dans l'autre les extrémités de trois rubans, à l'aide desquels elle posoit des couronnes de laurier & de fleurs sur la tête de la Bretagne, du Dauphiné & du Béarn. Ces trois provinces étoient représentées par trois Guerriers l'épée au côté, & caractérisées, la premiere, par un écu semé d'hermines; la seconde, par un dauphin à ses pieds; & la troisieme, par une vache.

Au-dessous, on lisoit cette dédicace:

Impavidis liberatoribus suis
Gallia rediviva
In æternum memor.

OUTRE ces grands objets, fruit des soins réunis de divers citoyens, une multitude d'autres particuliers s'étoient empressés de faire éclater leur joie par des transparents, des emblêmes, des vers, des inscriptions que nous allons rassembler, en n'observant d'autre ordre, que de suivre à-peu-près la distribution successive des différents quartiers de la ville, & de réunir, sous un même titre, tout ce qui étoit sur la même place ou dans la même rue. Il ne faut pas s'attendre que, plusieurs de ces témoignages de zele & de patriotisme étant

l'ouvrage de ſimples artiſans, ſans culture & ſans lettres, tous ces emblêmes ſoient également heureux, tous ces vers également corrects; mais ils peignent tous le même eſprit, ils reſpirent tous le même ſentiment; & c'eſt ce qui nous a engagés à les recueillir avec la plus grande exactitude.

RUE NEUVE.

Les Capucins.

LES armes de la Province en tranſparent; au-deſſous :

Pro Patriâ micant.

Les Religieuſes de Ste. Cecile.

SUR le portail de l'égliſe, un luſtre en lampions; & au-deſſous, un *Vive le Roi*, également en lampions.

A une des fenêtres du couvent, un tranſparent repréſentant Thémis placée entre deux dauphins. D'une main, elle tenoit ſon glaive; & de l'autre, ſa balance. Un ſoleil levant étoit peint dans le bas du tableau, ſur lequel on liſoit ces vers :

THÉMIS, ſi, pour un temps, tu quittas ta balance;
Tu n'en veillois pas moins ſur Grenoble & la France;
Et malgré les efforts de ces lâches tyrans,
Nous revoyons Berulle & tes nobles Enfants.

A une ſeconde fenêtre, on liſoit, ſur un tranſ-

parent, en lettres d'or: *Vive le Roi!* Et à une troiſieme: *Vive le Parlement!*

La Bibliothéque publique.

DEVANT la principale fenêtre, un grand & magnifique tranſparent, en carton noir découpé, repréſentoit la Juſtice, le bras gauche appuyé ſur une colonne, emblême de ſon éternelle ſtabilité; & de la main droite, tenant ſa balance. Au-deſſous étoient écrits ces mots du livre de la ſageſſe:

Per me Reges règnant.

Ce beau tranſparent, malgré le voiſinage de l'arc de triomphe, au-deſſous duquel il étoit preſque perpendiculairement placé, ſe faiſoit remarquer avec le plus grand plaiſir.

A d'autres fenêtres du même édifice, étoient de grandes lanternes cylindriques, imaginées & exécutées par M. l'abbé Ducros, bibliothécaire, & qu'un mécaniſme, également ſimple & ingénieux, faiſoit tourner continuellement par la ſeule action de la chaleur.

Le College Royal-Dauphin.

SUR la porte, dans un tranſparent, ce paſſage d'Horace, *Liv. 4, Od. 2:*

Non ſemel dicemus, io triumphe;
Civitas omnis, dabimuſque divis
Thura benignis.

Le Sieur Dumas, menuisier en voitures.

UN transparent représentant le Roi assis dans les nues ; au-dessous, les deux ex-ministres enchaînés, à genoux, les mains jointes, les yeux baissés, paroissoient faire amende honorable. L'extrémité de leurs chaînes se perdoit dans les nuées.

Sur la boutique d'un Cordonnier, cette inscription :

Vive le Roi,
Louis XVI le bienfaisant !
O jour d'éternelle mémoire !
Dans nos transports de joie,
Nous célébrons ta gloire.

Aux fenêtres de l'appartement de Madame la Marquise de Geoffre.

UN transparent où étoient peints trois cœurs réunis, desquels s'élevoit une vapeur enflammée. Au milieu de chacun d'eux, une des lettres initiales C, N, T désignoit les trois Ordres de l'Etat. On lisoit au-dessous :

Arabiæ suaviùs thure.

Plus bas, étoient les armes de la Province.

Le Sieur Garampon, maître plâtrier.

L'IDÉE de ce transparent étoit extrêmement plaisante ; il représentoit un bras sans main, avec ces quatre vers au-dessus :

VOYEZ-vous ce *Moignon*,
Le plus déterminé fripon ?
Tant il a pris, sans nulle pause,
Que la main est restée après la chose.

M. Leroi.

Ce peintre, habile dans ſon art, & qui excelle, ſur-tout, dans le portrait, s'étoit diſtingué par un magnifique tranſparent, dont l'ordonnance & l'exécution annonçoient l'homme de goût & le grand artiſte. Aux pieds de la France aſſiſe, le bras droit appuyé ſur un globe d'azur, chargé de trois fleurs-de-lis d'or, on voyoit Thémis, caractériſée par ſes divers attributs épars ſur la terre autour d'elle. Cette Déeſſe demandoit la punition éclatante des deux Miniſtres, à jamais fameux par leur projet deſtructeur, & les maux qu'ils ont cauſés. On les appercevoit l'un & l'autre ſur la gauche du tableau, au fond d'un cachot, chargés de chaînes, ſe couvrant les yeux avec la main, & dans l'attitude du remords & du déſeſpoir. Sur la droite, paroiſſoit dans le lointain le Temple de Mémoire; &, dans les airs, la Renommée embouchant ſa trompette, & annonçant du côté du Temple ce mémorable événement.

Au-deſſus, étoit peint un ſoleil levant, avec ces mots :

L'eſpoir d'un beau jour.

Le Sieur Beſſon, vitrier.

Autour d'une lanterne ſemée de fleurs-de-lis & de dauphins, on liſoit ces vers :

Quelle affreuſe & triſte chute
Pour Brienne & Lamoignon !
Tous deux ont fait la culbute
De l'imprudent Phaëton.

RUE SAINT-JACQUES.

M. Compagnon, maître de grammaire.

CE diſtique en tranſparent :

LES Dauphinois, Béarnois & Bretons,
Pour vous, Meſſieurs, auroient perdu leurs noms.

RUE DE BONNE.

M. Rambaud, près la porte.

DANS un carré long, au bas d'une croix de Malthe pointillée, entre deux pyramides, on liſoit ces ſtances :

O bonheur ! quelle aurore a diſſipé les ombres ?
L'eſpérance renaît dans nos cœurs abattus :
Le plus beau jour ſuccede aux voiles les plus ſombres ;
Nos droits nous ſont rendus.

AU temple de l'honneur, dans les bras de la gloire,
Dauphinois triomphants, venez goûter la paix :
Il eſt doux de jouir des fruits de la victoire
En fideles Sujets.

LOUIS, s'il te falloit cette preuve nouvelle,
De l'amour dans nos cœurs pour toujours imprimé,
Quel peuple fut jamais plus tendre & plus fidele ?
Quel Roi fut plus aimé ?

Un autre tableau percé à jour, de ſix pieds de haut, ſur quatre de large, étoit diviſé, dans ſa hauteur, en trois parties à-peu-près égales.

Dans la premiere, on voyoit, entre deux pyramides, les armes de Dauphiné, entourées de fleurs, avec ce vers au bas :

Delphinalis amor noſtro jam cedat amori.

La ſeconde offroit deux médaillons couronnés, renfermant, au milieu d'un entourage de laurier, l'un, les trois fleurs de lis de l'écu de France; l'autre, les trois roſes qui forment les armes de la ville de Grenoble. On liſoit au-deſſous :

Lilia jam reddunt gaudia rapta roſis.

Dans la troiſieme, étoit repréſentée la Juſtice tenant de la main gauche une balance, & de la droite ſon glaive : le Roi lui ſoutenoit le bras. Au bas, on liſoit ce paſſage du pſeaume 84 :

Juſtitia & pax oſculatæ ſunt.

Le tout étoit renfermé entre deux colonnes, percées à jour en pointillage.

M. Rambaud eſt le ſeul qui ait employé ce genre de tranſparent, dont l'effet ne ſauroit être plus agréable.

RUE DE CRÉQUI.

Le Sieur Paradis, ferblantier.

SUR la convexité d'un grand tambour cylindrique, étoit peinte une baluſtrade en fer, annonçant un jardin : tout autour, une multitude d'Arlequins, de Pierrots & d'autres perſonages comiques, ſe tenant par la main, danſoient en rond. Un mécaniſme caché dans l'intérieur du cylindre, rendoit ce branle continuel.

A ce premier tambour, en étoit adapté un ſecond, dont le diametre étoit plus grand, & qui lui ſervoit de baſe : il formoit une terraſſe,

ſur laquelle les petites figures danſoient. Autour, on liſoit ces vers :

Que l'amour, que l'honneur remportent de victoires !
Celles de la Patrie, de Thémis, de ſes Lois,
Dauphiné, porteront au temple de mémoire
Ton nom ſi glorieux, digne des fils des Rois.

Pour éclairer les danſeurs, on avoit fixé tout-autour, à quelque diſtance de la terraſſe, ſept petits globes ou fanaux de couleur bleue & aurore. Des lettres éparſes ſur ces globes, formoient, par leur réunion, la légende :

Vivent les Lis & les Dauphins !

Le tambour, ſervant de terraſſe, avoit pour baſe inférieure un tranſparent qui offroit au ſpectateur les armes du Parlement, ornées de trophées, & ſur une banderole, le mot latin, *FRANCI.*

Cette ingénieuſe machine étoit ſurmontée d'un grand pavillon attaché à une lance. Un des côtés étoit blanc, & on y liſoit : *Vive le Roi !* L'autre portoit un ſoleil d'or au milieu d'un champ d'azur ſemé de fleurs-de-lis, également d'or. Ce pavillon, tournant ſans interruption, préſentoit alternativement ſes deux faces, entre leſquelles il étoit illuminé.

A quelques pas de là, étoit peint, à une fenêtre, un Diable en tranſparent : On liſoit au-deſſous :

Le tonnerre a grondé,
La tempête a éclaté,
Grenoble n'a jamais tremblé.

RUE DE FRANCE.

Les Religieuſes Hoſpitalieres de la Charité.

SUR le portail, un grand tableau tranſparent, où étoit peinte la Juſtice, tenant ſon glaive élevé de la main droite, & de la gauche une balance. Elle avoit le pied droit poſé ſur un mortier renverſé, & le gauche ſur un canon. Au bas du tableau, on voyoit ſur la droite un cœur percé de deux flèches en ſautoir, une croix au-deſſus, & tout autour une couronne d'épines; dans le milieu, les armes de France, écartelées avec celles de Dauphiné; & ſur la gauche, les armes de la Ville.

Dans le haut, on liſoit ce vers :

Omnia vincit amor Patriæ; nunc jubila demus.

AUX deux côtés du portail, étoient deux autres tranſparents, de moindre grandeur.

Le premier, à droite, offroit, dans un triangle lumineux, un œil ouvert. On liſoit autour :

Aſpice, venturo lætentur ut omnia ſeclo.
Virg. Egl. 4.

Dans le ſecond, à gauche, étoit un Jéhovah rayonnant, avec ce vers :

Nec jam præteriti temporis ulla fides.

Les Auguſtins.

SUR la porte de l'égliſe, dans un tranſparent, cette inſcription, tirée du pſeaume 84 :

Tandem
Juſtitia & pax
Oſculatæ ſunt.

De chaque côté, étoit un Dauphin, & un troiſieme au-deſſus.

A la fenêtre du P. Cyrille, au-deſſous d'un Dauphin couronné, cette inſcription, en ſtyle lapidaire :

P. C.
Conſilio
Et
Patientiâ
Reſtituunt rem.

RUE MONTORGE.

Un grand & beau tranſparent repréſentoit la Juſtice pourſuivant & mettant en fuite les deux miniſtres, profanateurs de ſon temple, & violateurs de ſes plus ſaintes lois. A côté, paroiſſoit une hydre, dont les têtes penchantes annonçoient une mort prochaine. Dans le haut du tableau, étoient les armes de Dauphiné, de Bretagne & de Béarn; & dans le bas, ce quatrain :

François ! ne craignez plus la verge deſpotique ;
Pour chaſſer loin de vous le monſtre Aſiatique,
S'il reparoît jamais, ayez recours aux lois ;
Et ſoyez Béarnois, Bretons ou Dauphinois.

PLACE GRENETTE.

Les Jacobins.

Sur la porte principale de la maiſon des Jacobins, étoit un grand tableau en tranſparent

de 13 pieds de haut, sur 11 de large; ce tableau fort bien peint par le sieur Pinet, représentoit un ordre d'architecture, composé de trois colonnes supportant un entablement. Dans chaque chapiteau, une des trois lettres initiales C, N, T, désignoit les Trois Ordres de la Province & du Royaume, Clergé, Noblesse & Tiers-Etat. Au-dessus de l'entablement, étoit figurée la France endormie, & un Génie qui la réveilloit, en lui offrant les cœurs des Trois Ordres. Dans le bas du tableau, Thémis, tenant d'une main sa balance, & de l'autre armée de son glaive, menaçoit d'en frapper la Discorde abattue à ses pieds, & cherchant vainement à échapper à sa vengeance. Entre les colonnes, paroissoient quelques officiers des grands-bailliages, fuyant d'un air consterné.

Au-dessous, étoient ces deux quatrains :

La Discorde survient pendant que je sommeille;
De ces cœurs enflammés la vive ardeur m'éveille :
Je rappelle Thémis; le monstre est terrassé,
Et son fatal projet est par-tout renversé.

Au temple de Thémis, tout rayonnant de gloire,
Le Parlement revient, j'annonce sa victoire :
Le Clergé, la Noblesse, avec le Tiers-Etat,
Sont de fermes appuis que jamais on n'abat.

M. Durand, négociant en draps.

Outre le tableau représentant le soleil qui sort d'un nuage, dont nous avons parlé, pag.

20, il y avoit aux fenêtres du même appartement, un autre transparent, relatif aux grands-bailliages. On voyoit dans le bas un officier de ces tribunaux proscrits par l'opinion publique & les lois, en robe de palais, les cheveux en désordre, la bouche béante, l'œil fixement ouvert, l'air stupéfait & confus. De la poche de sa veste sortoit un rouleau de papier, sur lequel étoit écrit: *Grand-Bailliage de . . . . .* Ses bras étendus vers la Justice, paroissoient vouloir la retenir. Elle étoit représentée, sur un plan plus élevé, sous la forme d'une vierge, tenant sa balance, & se dérobant aux poursuites du téméraire, qu'elle repoussoit avec la main, & regardoit d'un œil majestueux & indigné. Entre les deux figures, étoit une épaisse nuée, seul objet offert aux avides transports de l'amoureux Bailli.

Dans le haut du tableau, on lisoit :

Spe delusus & aurâ pastus inani
Ixion alter.

Et dans le bas :

CHASTE divinité ! Quoi ! cet audacieux
Jusqu'à toi, sans rougir, ose élever la vue !
Mais tu fuis ; &, trompé dans ses coupables vœux,
Le nouvel Ixion n'embrasse que la nue.

LE même Négociant avoit eu l'idée d'un troisieme transparent, dont le sujet étoit la chute, si heureuse pour la nation, des deux ministres disgraciés. Le tableau devoit représenter Icare-

tombant des nues. Au-dessus, auroient été écrits ces mots :

Tolluntur in altum,
Ut lapsu graviore ruant.

Claudian. in Rufin. lib. 1.

Et au-dessous, ces quatre vers :

Sous un joug honteux & barbare,
Deux Ministres altiers courboient la Nation :
La foudre enfin les frappe ; & la chute d'Icare
Sert aux ambitieux d'éternelle leçon.

Quelques circonstances locales empêcherent que ce projet ne fût effectué.

Le Sieur Lacombe, marchand parfumeur.

Un Jéhovah, au milieu d'un cercle resplendissant de lumiere, avec ces mots au-dessous :

Gloire soit à Dieu, au plus haut des Cieux ; & sur la terre, aux hommes de bonne volonté.

Le Sieur Bessiere, doreur.

Un tableau transparent, sur lequel étoient peintes, entre deux dauphins, les armes de France écartelées avec celles de Dauphiné.

GRANDE RUE.

Le Sieur Demenjon, compositeur d'Imprimerie.

Un joli ballon, suspendu au milieu de la rue, avec un pavillon flottant, portoit, à quelques

pieds au-dessous de lui, une galerie, autour de laquelle on lisoit ces trois quatrains :

Lorsqu'en l'air je m'envole,
Et m'éclipse à l'instant,
Je deviens le symbole
Du Bailliage mourant.
Faute de subsistance,
Si le ballon périt ;
Faute d'expérience
Le Ministre est détruit.
Du Ministre la chute
Est semblable au ballon ;
L'un & l'autre culbute
Par une *infraction*.

M. Charbonnel, peintre.

Ce beau transparent, découpé en carton, de 6 pieds de haut sur 5 de large, offroit à-peu-près le même sujet que le grand tableau des Jacobins, voyez pag. 42 ; seulement, au lieu du Génie qui réveille la France, l'auteur en avoit peint un autre lui présentant un livre, au-dessus duquel étoit écrit : *Compte rendu*, & qu'elle acceptoit avec plaisir & reconnoissance. A droite, étoient les armes de Dauphiné, & à gauche celles de Bretagne.

Dans le bas du tableau, la Discorde abattue aux pieds de la Justice, étoit remplacée par deux figures allégoriques, culbutant l'une sur l'autre, chacune avec un masque à la main. Les officiers des grands-bailliages, fuyant précipitamment à travers les colonnes, avoient des oreilles d'âne, & étoient armés de griffes.

PLACE SAINT-ANDRÉ.

Sur la porte du café du Sieur Flandrin.

AU milieu de deux Dauphins entrelacés, une colombe, figurant l'eſprit céleſte, deſcendoit ſur les balances de la Juſtice. Au-deſſous de ces balances, étoient deux épées en croix. Des deux côtés, s'élevoient des pyramides; & plus bas, brilloit une étoile, avec ces vers :

Du voyageur ſurpris par une nuit obſcure;
Cet aſtre lumineux rend la route plus ſûre.
Ainſi, le vrai François, pour défendre ſes droits;
Prend Thémis pour ſoutien, & pour guide les lois.

Dans un ſecond tranſparent, placé ſous celui que nous venons de décrire, un Dauphin, la gueule béante, avaloit la tête des deux Miniſtres, que le Diable retiroit par les pieds.

On liſoit au-deſſus :

Duo bellatores de prædâ concertant.

Et dans le bas :

LA dépouille toujours appartient au vainqueur.

RUE DU PALAIS.

Le Sieur Meurier, marchand bijoutier.

LA Victoire, aſſiſe ſur des trophées d'armes, préſentoit une palme d'une main, & de l'autre une couronne. On liſoit dans le haut du tableau

Sacra gentis jura refulgent, revocatis Patribus Conſcriptis.

Et plus bas, dans une table d'inscription :

Virtutis Delphinalis præmium.
20 octob. 1788.

Le Sieur Giroud, marchand de modes.

LA Justice couronnée par un Génie, entre les armes de Dauphiné & de Bretagne.

Au-dessus :

Retour de Thémis.

PLACE AUX HERBES.

Le Sieur Morestin, Perruquier.

DEUX lauriers entrelacés, & surmontés d'une couronne.

Au-dessous :

La France victorieuse :
Vive la Nation !
Vive le Roi !

Dans le bas du tableau, un officier des grands-bailliages, avec un pied de nez.

Les Cordeliers.

UNE pyramide placée du côté de la riviere.

— Au-dessous, ce distique :

DES Ministres trompeurs la France délivrée
Voit aujourd'hui Thémis de gloire couronnée.

RUE SAINT-LAURENT.

M. Bottut, quatrieme conſul de Grenoble.

LES armes de la Ville, unies à celles du Parlement par un nœud Gordien.

Au-deſſous :

Nec alter
Solvet Alexander.

RUE PERRIERE.

SUR un tranſparent placé à une des fenêtres de la Maiſon du Sr L**, étoient écrits ces vers latins :

NUNC tandem redeunt Saturnia ſecla ; Themisque,
E cælo veniens, pereuntia regna levavit.
Nunc excuſſa cadunt inferni monſtra tyranni ;
Feſtivo populus nunc concinit ore triumphum :
Nunc clamant omnes : ô Rex, patriæque Senatus,
Vivite ! vivite bis ! ter vivite ! vivite ſemper !
Natorumque, Patres, ſemper vigilate ſaluti.

RUE CHENOISE.

Le ſieur Ferry, Prote d'Imprimerie.

UN tranſparent, de 10 pieds de haut ſur 5 de large, repréſentoit un Grand-Bailli paſſant dans la rue. Au-deſſus, une femme à la fenêtre lui verſoit, ſur la tête, un vaſe plein d'ordures. Elle étoit cenſée prononcer ces deux vers qu'on liſoit au bas du tableau :

MAGISTRAT de deux jours, tu veux une couronne ;
Chacun te la refuſe, & moi je te la donne.

Dans le haut étoit écrit :

Couronnement du Grand-Bailliage.

M. Riviere, procureur au bailliage.

LES armes de la Province, en transparent placées entre deux pyramides, & surmontées d'un dauphin. Au-dessous, ces quatre vers :

L'OLIVE de la paix étoit presque flétrie,
Et déjà loin de nous s'échappoit le bonheur ;
Mais Thémis est enfin rendue à la Patrie :
L'Olive reverdit & reprend sa fraîcheur.

Les Recollets.

SUR la porte de leur couvent, on lisoit au milieu d'une jolie illumination :

Lœtentur omnes.

Aux fenêtres d'une maison voisine des mêmes Religieux, étoit un transparent représentant deux gros dauphins ; l'un, vomissant la foudre, poursuivoit un Grand-Bailli qui s'enfuyoit effrayé ; de la gueule de l'autre sortoit la légende :

Vivent le Roi & le Parlement !

RUE TRÈS-CLOITRES.

SUR un transparent de médiocre grandeur on voyoit un dauphin fixant la Justice, & tenant dans sa gueule les têtes d'une hydre. On lisoit au-dessous :

EN VAIN, dans ses fureurs, le monstre Asiatique
A voulu renverser nos Titres & nos Lois ;
Mais Thémis a pris soin de la chose publique ;
Et le monstre n'est plus : vivent les Dauphinois !

RUE PÉROLLERIE.

M. Guerin, maître chirurgien.

Ce tranſparent, placé malheureuſement dans un local peu favorable, méritoit d'être diſtingué de la foule, par une allégorie ingénieuſe & bien ſuivie, quoique peut-être un peu compliquée pour le plus grand nombre des ſpectateurs. La France, couchée ſur une nuée, & appuyée ſur l'écu de ſes armes, tenoit un flambeau de la main gauche, & portoit ſur la droite un Génie qui paroiſſoit chancelant & prêt à tomber. Ce Génie étoit ſoutenu par deux autres, dont le premier, par l'épée qu'il tenoit à la main, caractériſoit la Nobleſſe; & le ſecond, portant un petit collet, repréſentoit le Clergé. Au-deſſous de la nuée, un troiſieme Génie, déſignant le Tiers-état, par les divers attributs des ſciences & des arts dont il étoit entouré, ſupportoit la France avec beaucoup d'empreſſement & d'action.

Dans le bas du tableau paroiſſoit la Juſtice, vêtue d'un manteau bleu, la balance & le glaive à la main. A l'aſpect de la balance, le principal miniſtre tomboit renverſé, & ſon chapeau de cardinal lui étoit enlevé par une colombe, ſymbole de l'innocence. Sur la droite, M. de Lamoignon fuyoit en appercevant le glaive de la Juſtice, prêt à le frapper; il étoit ſans mains.

RUE SAINTE-CLAIRE.

Sur la porte de l'église des Religieuses.

Un château bâti sur un rocher, & battu par plusieurs pieces d'artillerie.

Au-dessous, ces quatre vers :

Passant, vois, sur ce roc, ce château redoutable,
Que le plus gros canon ne sauroit ébranler :
De la Patrie il est l'emblême véritable ;
Jamais ses ennemis ne la feront trembler.

Sur une boutique voisine de cette eglise.

Les armes de feu M. le maréchal de Vaux. Au-dessous :

Les conseils du héros dont vous voyez les armes,
Ont sauvé notre Ville, & fini nos alarmes.

Cet hommage, rendu à la mémoire de ce guerrier respectable, se lioit naturellement à la fête patriotique, célébrée à l'envi par tous les Ordres de la Cité. Qui pourroit oublier, ou se rappeler sans attendrissement ce que cette Province & sa Capitale doivent à sa sagesse, à son humanité, à ce caractere ferme & élevé, dont la justice & la loyauté firent constamment la base ? Le regret de l'avoir perdu est le seul qui se soit mêlé aux plaisirs d'un si beau jour.

RUE DES VIEUX-JÉSUITES.

Sur la porte d'un Cordonnier.

Vive le Roi,
Ma femme & moi !

Cette courte inscription méritoit d'être con-

ſervée, par la bonhomie & l'intéreſſante ſimplicité qui la caractériſent.

RUE PERTUISIERE.

AU-DESSUS du café du ſieur Beaulieu, on liſoit ces vers, de la façon du ſieur Couchou, tailleur-de-corps, qui n'a jamais fait d'études.

ORGANE de Thémis, colonne de ſon temple,
Bras droit de la vertu, que notre amour contemple;
O toi! dont le départ nous cauſa tant de pleurs,
Reçois donc, en ce jour, pour hommage nos cœurs.
Par-tout ton arrivée annonce l'alégreſſe;
L'eſprit prend ſon eſſor, pour nous plus de triſteſſe;
Tout Grenoble ſourit en cet heureux moment;
On n'entend qu'un ſeul cri: *Vive le Parlement!*

LA groſſe tour du clocher de l'égliſe de Nôtre-Dame; la fleche élevée de celui de l'égliſe de Saint-André, furent illuminées par un grand nombre de pots-à-feu. MM. du chapitre de la Cathédrale ſignalerent encore plus utilement leur zele patriotique. Jaloux de faire participer à la joie commune toutes les claſſes des citoyens, & ne voulant pas que, dans de ſi doux inſtants, les cris du beſoin ſe mêlaſſent à ceux de l'alégreſſe, ils firent faire, à tous les pauvres de la Ville, d'abondantes diſtributions de pain.

CETTE Fête, ſi intéreſſante par ſon objet, ſi touchante par les ſentiments qui en furent l'ame, & dont aucun déſordre, aucun accident ne troublerent les plaiſirs, ne ſe borna pas aux murs de la Capitale; tous les environs la partagerent à l'envi.

Des fusées furent tirées de la tour de Rabot, & du haut de la Bastille; des feux-de-joie parurent allumés sur les montagnes voisines; des illuminations brillerent de tous côtés dans l'éloignement; & la maison des dames de Montfleuri, située sur un côteau, à un quart de lieue de la Ville, offrit sur-tout le plus beau spectacle.

Nous apprenons chaque jour que toutes les villes, bourgs & villages de la Province se sont empressés de faire éclater les mêmes transports. La dispersion funeste de la Magistrature avoit fait le malheur de tous; son heureux retour ne pouvoit manquer d'être célébré universellement, comme celui de la paix & de la félicité publique.

Les Comédiens de cette Ville ont donné, jeudi 23 octobre, une petite piece, analogue à la circonstance, intitulée l'Heureux Retour, qui a été très-accueillie. Le parterre a demandé l'auteur, à la fin de la piece: M. Desplasses, directeur du spectacle, s'est présenté, & le public lui a témoigné sa satisfaction par de vifs applaudissements. — L'on s'empresse de donner ici l'idée de cette piece; & de plus, l'on rapportera en entier le supplément d'une scene que l'auteur a été obligé de supprimer à la représentation, parce qu'elle n'étoit pas parfaitement sçue. — L'allégorie de la piece n'est pas difficile à saisir. La scene se passe dans un grand village, d'abord dans l'intérieur d'une maison, & ensuite sur la place. — Plusieurs femmes, accablées de tristesse, sont occupées à travailler; l'une d'elles se plaint de la rigueur de Monseigneur, qui a voulu faire des changements dans le gouvernement du village; mais ce qui la rend inconsolable, c'est d'être privée de la présence de leur bailli, chef de la justice; voici comme elle s'exprime: « Et not M. le bailli, cet homme si respectable, qui rend » la justice à tout l'monde, avec tant d'plaisir & d'douceur, » n'a-t-il pas eu aussi l'ordre de s'en aller: avec quel cha- » grin ne l'avons-nous pas vu tertous partir; d'y songer » seulement l'cœur m'en seigne d'tristesse ». — Marguerite

la conſole ; elle eſpere que tout s'arrangera : Remplie de confiance en la bonté de Monſeigneur, « les notables du » village ont écrit, dit-elle, une longue lettre à Monſei- » gneur, pour le prier de remettre les choſes comme elles » étoient ». — La ſcene continue ; mais Roſe chante enſuite une chanſon, (dont la muſique eſt du même auteur), & dont le refrein dit que l'on doit inſpirer la confiance & l'encouragement par la douceur, & non par la crainte. Voici le ſecond couplet de cette chanſon :

Not mait a, dans ſon héritage,
Pour ſes vaſſaux de grands ſeigneurs ;
Mais nous, j'ly conſervons nos cœurs,
C'eſt-là ſon plus bel appanage.
Un joli couplet
Graiſſe le ſoufflet,
Ça donne cœur à l'ouvrage.

—Louis, jeune garçon du village, accourt enſuite ; leur annonce, dans ſon langage, que les Notables ſont revenus de l'aſſemblée ; qu'ils ont dit que Monſeigneur n'étoit plus faché, & que tout alloit rentrer dans le même ordre qu'auparavant. Mais ce qui augmente leur joie, c'eſt l'arrivée de M. le bailli. — Elle eſt bientôt interrompue par l'arrivée de Jacques ; il eſt furieux contre le petit Louis, qui eſt venu cueillir toutes les fleurs de ſon jardin, & l'a preſque dégarni. Mais ſa colere ſe change en honte ; il eſt déſeſpéré de s'être mis en colere, lorſqu'on lui dit que ces fleurs ſont deſtinées pour fêter l'arrivée de M. le Bailli ; voici comme il finit : « Venez voir s'il en reſte ; prenez les » fleurs, prenez les fruits, prenez tout l'jardin, morgué » n'y laiſſez que les ronces & les épines ; mais vous n'en » trouveriez pas ; on n'en ſauroit rencontrer quand c'eſt » pour fêter un auſſi brav'homme ».

Ici, la ſcene continue, & c'eſt ce que l'on n'exécuta pas. — ROSE, *riant aux éclats* : Ha ! ha ! ha ! — LOUIS : Qu'avez-vous donc à rire Mademoiſelle Roſe ? — ROSE : J'ris encore de la colere de M. Jacques ; comme il eſt arrivé furieux ! ou c'quil eſt donc ce petit vaurien d'Louis, diſoit-il, avec ſes yeux égarés ; ha ! ha ! ha ! & comme il eſt benêt, à préſent qu'on l'a mis au fait ; ha ! ha ! ha ! — M. JACQUES : Morgué, Mlle. Roſe, vos ris m'déplaiſont ben fort, j'vous en avertis, je m'ſuis emporté ben mal-à-propos, j'en conviens ; mais, eſt ce que vous doutez de mon repentir, vous ? — ROSE : Non pas, M. Jacques ; ben au contraire ; (*aux-femmes* : mais j'aurois voulu me

trouver là quand il eſt entré dans ſon jardin, pour voir un p'tit brin la meine qu'il faiſoit; ha! ha! ha! — ROSE *continuant* (*Sur l'Air des Dettes*:)

JALOUX des fleurs de ſon jardin,
Il s'en voit dépouillé ſoudain;
C'eſt ce qui le déſole.
Sachant celui qu'on doit fleurir,
Son chagrin ſe change en plaiſir;
C'eſt ce qui le conſole.

Ce couplet eſt ſuivi de deux autres. — La ſcene eſt interrompue par l'arrivée de Pierre, un des Notables du village, qui vient dire bonjour à ſa mere, en paſſant; & emmene enſuite tous les payſans, pour aller à la rencontre de M. le Bailli. Les femmes vont l'attendre ſur la place, après avoir chanté le morceau ſuivant en chœur, *ſur l'Air des mariages Samnites*:

ECARTONS, banniſſons
Loin de nous la triſteſſe;
Que l'alégreſſe
Ranime nos chanſons.
Notre Dieu tutélaire
Nous exauce en ce jour,
Et rend à notre priere
Le cher objet de notre amour.

Le théâtre repréſente la place du village, où M. le Bailli arrive ſous un dais garni de fleurs, entouré de tout le village. Voici un couplet que chante Roſe: *Sur l'Air du vaudeville d'Annete & Lubin*:

QUELLE douce jouiſſance
Nous goûtons dans ces inſtants!
Croyez que votre préſence
Remet le calme à nos ſens:
Un chacun de nous s'apprête
A vous ſerrer dans ſes bras.
Ah! il n'eſt point de fête
Quand vous n'en êtes pas.

M. le Bailli & tous les payſans expriment à l'envi le plaiſir qu'ils ont de ſe voir réunis. On chante pluſieurs couplets, & le divertiſſement finit par un chœur général.

FIN.

RECUEIL

DE DIVERS DISCOURS

ET COMPLIMENTS adreſſés au Parlement de Dauphiné, à l'occaſion de ſon heureux Retour, les trois premiers jours de la repriſe de ſes ſéances; ſavoir les 20, 21 & 22 Octobre 1788;

ENSEMBLE

LES RÉPONSES de cette Cour à tous les Diſcours & à tous les Compliments qui lui furent adreſſés ces jours-là.

Nota. La ſéance du 20 Octobre fut la plus nombreuſe en Députations. Les divers Compliments & Diſcours tinrent, ce jour-là, quatre heures au moins. Le Corps de Ville de Grenoble, & les Députés de celui de Romans furent entendus des premiers. La Cour voulut leur donner ce témoignage de diſtinction, bien mérité par le zele patriotique qu'ils ont ſi courageuſement ſignalé. Au nombre des Députés de Romans, étoit M. de Delay d'Agier, Maire, ſi honoré, dans cette circonſtance, par ſa détention dans la priſon d'Etat de Breſcou, en Languedoc.

Les Députés de tous les autres Corps, Tribunaux & Villes, furent entendus indiſtinctement, ou ſans obſerver de droit de préſéance.

DISCOURS

DE MM. LES CONSULS-ÉCHEVINS

De la Ville de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

APRÈS des jours de douleur & de conſternation, qu'il eſt doux de venir, au milieu des acclamations de la joie publique, vous offrir le tribut de la reconnoiſſance de tous les Ordres de cette Capitale !

Depuis ſix mois, la France entiere ſe voyoit dans une des criſes les plus douloureuſes dont l'hiſtoire ait conſervé le ſouvenir : une Nation libre, généreuſe & fidelle, étoit menacée de ſubir le joug de l'eſclavage ; & la majeſté des lois étoit outragée juſque dans leur ſanctuaire.

Mais une révolution conſolante que vous avez préparée, en éclairant le Souverain & ſes ſujets, vient enfin raffermir les vrais principes de la Monarchie : vous êtes rendus à vos fonctions ; nous allons jouir de vos talents, & des vertus qui vous rendent ſi chers aux peuples de cette Province ; nous allons revoir le digne Chef de cette auguſte Compagnie, acquérir chaque jour de nouveaux droits à notre amour & à notre vénération. Tous ces bienfaits ſont le fruit le plus pur de votre zele & de votre inébranlable fermeté.

Cette époque ſera mémorable à jamais : elle conſacre en même temps le triomphe des lois, celui de leurs Miniſtres, la liberté des François & notre bonheur ; elle laiſſe à la reconnoiſſance publique, à celle des citoyens, dont nous ſommes l'organe, une dette immenſe à acquitter.

RÉPONSE. *La Cour, ſenſible aux ſentiments que la Ville de Grenoble lui témoigne, a vu avec la plus grande ſatisfaction la preuve de zele & de patriotiſme qu'elle a*

donnée ; c'eſt à la ſageſſe de ſes délibérations, à ſa généreuſe fermeté, que l'Etat doit en partie ſon ſalut : elle peut compter à jamais ſur l'eſtime & la bienveillance de la Cour.

DISCOURS de M. DE DELAY D'AGIER, Maire de la Ville de Romans, portant la parole pour les Députés de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

UN Roi juſte & bon ; des ſujets fideles & patriotes ; des Magiſtrats citoyens ; voilà la cauſe de notre ſalut, & le motif de nos eſpérances.

Au moment de nos Etats particuliers ; au moment de nos Etats-généraux ; quelle reconnoiſſance ne devons-nous pas aux Magiſtrats vertueux qui les ont ſi énergiquement ſollicités ?

Quel ſpectacle pour l'Europe, que celui d'un grand Peuple marchant d'un pas majeſtueux à une ſage conſtitution ! Et quel ſpectacle noble & touchant, pour ce Peuple, que celui des Corps & des Ordres écartant toutes prétentions & toutes prérogatives pour tendre au même but !

Mais vous, MESSEIGNEURS, vous qui, les premiers, avez donné l'exemple du dévouement & des ſacrifices, jouiſſez de votre ouvrage ; contemplez dans l'avenir la proſpérité & la félicité des peuples ; voyez leur joie éclater avec ivreſſe, au moment où vous leur êtes rendus !

Votre cauſe eſt la leur, parce que la leur avoit été la vôtre : leur reconnoiſſance, leur alégreſſe, leurs tranſports, ſont donc auſſi légitimes qu'expreſſifs ; & ſi mon foible organe répond mal à leurs vœux, c'eſt dans vous-mêmes, MESSEIGNEURS, que vous trouverez le prix de vos ſollicitudes, & la plus noble récompenſe.

RÉPONSE. *La Cour eſt reconnoiſſante de l'attention de la ville de Romans. Elle n'a point ignoré que cette Muni-*

cipalité a été une des premieres à donner des témoignages éclatants de zele & de patriotiſme ; & elle a applaudi ſurtout, avec toute la France, au généreux dévouement de ſon Chef à la cauſe publique. Elle ſera, dans toutes les occaſions, éprouver à la Ville de Romans les marques de ſon eſtime & de ſa bienveillance.

DISCOURS de M. MOUNIER, Juge Royal de Grenoble, parlant pour les Officiers de la Judicature Royale de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

CETTE époque ne ſera pas la premiere de votre gloire ; mais elle en ſera la plus célebre. On a vu ſouvent les Cours ſouveraines, pour l'intérêt du Monarque & de ſes ſujets, réſiſter avec fermeté aux abus du pouvoir : mais il étoit réſervé aux Magiſtrats de ce ſiecle d'appeler la Nation au ſoutien de ſes droits, de la réveiller d'un long aſſoupiſſement ; & dans ce noble ſoin, combien ſe ſont diſtingués les Magiſtrats de cette Cour !

Les ſacrifices qu'on fait à la Patrie ſont rarement ſans récompenſe. Vous futes un moment les victimes de votre généroſité : mais qu'il dut être ſatisfaiſant d'apprendre, dans vos retraites, tous les efforts de la Nation pour éclairer un Prince bienfaiſant, & obtenir de ſa juſtice le retour de nos Défenſeurs !

Meſſieurs, le peuple ſait apprécier les vertus : ſes tranſports, le jour de l'arrivée de votre digne Chef, en ſont une nouvelle preuve. Son ivreſſe eſt au comble, aujourd'hui qu'il vous voit ſiéger, avec indépendance & majeſté, dans ce même Temple de la juſtice qu'il a vu, avec effroi, violer par la force militaire.

Quel prix digne de vos cœurs étoit deſtiné à votre courage ! Qu'il eſt flatteur de recueillir les bénédictions du peuple, & de ſe voir l'objet de la joie publique !

Les Officiers de la Cour commune de Grenoble, qui

jouissent de l'avantage de ressortir immédiatement à votre auguste Tribunal, partagent l'alégresse de leurs concitoyens aussi vivement que, dans le temps de votre exil, ils ont partagé leurs douleurs.

RÉPONSE. *La Cour est sensible à l'attention des Officiers de la Justice royale de Grenoble. La conduite de leur Chef, dans des circonstances importantes, lui a mérité la confiance de la Province, & lui assure l'estime & la bienveillance de la Cour.*

DISCOURS latin, prononcé à la séance du mardi 21 Octobre, par les Députés de l'Université de Valence.

ILLUSTRISSIME augusti nec-non supremi Senatûs PRINCEPS, cæterique omnes Domini nostri illustrissimi PP. Conscripti, Senatores nobilissimi ac Judices integerrimi.

SPECIALI protegente nos providentiâ, factum est ut larva, à spiritu nequitiæ interposita, solem justitiæ, quem tanto cum plausu conspicimus, etiam tantisper tegere non valuerit. Et quid mirum ? Soles enim isti, etsi deficerent, maximè tunc spectaculum sunt hominibus glorioſum, ac post vel levissimas tenebras eluceſcit nobis vividius lumen, sub cujus splendore tantùm potest utique delitescere, quibusque radiis fit aspectabilis, iisdem ab aspectu suû prohibere.

Hæc erat, clarissimi Patres Conscripti, Universitatis Valentinæ, cujus sum præco licèt indignus; hæc erat totius Provinciæ votorum summa, ut supremi Senatûs, eâdem antiquitate quâ Natio ipsa gaudentis, & tandiù permanentis, illustrissimos PP. Conscriptos suprà lilia sedentes citò viderent, quos deflebant tanquam filii sapientes, amantissimis orbati patribus, æquissimis vitæ ac bonorum fortunæ defensoribus. Super lilia dixi, quæ nundùm laborant neque nent; & tamen in omni gloria sua non coopertus est Rex pacificus, sicut unum ex istis.

Lamentabantur pupilli, viduæ, orphani & ſinguli ſtatus, eo quòd ſibi ereptos pertimeſcerent Patronos pro communi bono, pro pace ac felicitate noſtrâ abſolutè neceſſarios, & indefeſsìm laborantes Principis ad exemplar, antiquâ ſanguinis nobilitate percelebris, ſed virtutibus, pietate, optimis moribus, cæterisque dotibus, quæ perfectum conſtituunt Senatûs Principem, longè celebrioris.

Sicut autem ad infelicem exitum abundavit triſtitia, ita & ad fauſtum ac tam deſideratum reditum ſuperabundavit ingens gaudium. De tali affectuum varietate corde & animo gloriatur Academia noſtra, humiliter ac enixè ſupremi Senatûs præſidium ac tutamen implorans : iiſdem ſunt affecti motibus ſenſati omnes ; de inſenſatis autem non debet eſſe cura nec ſermo. Sibi ergò congratulantur univerſi Patriæ Ordines, notam fieri in faſtis gratiſſimi hujusce reditûs memoriam ſempiternam ex animo contendentes. Hinc, cum annoſo Simeone lætanter decantat obſequentiſſimus dominationum veſtrarum ſervus : *Nunc dimittis, Domine, ſervum tuum in pace, quia viderunt oculi mei Salutare noſtrum.* Parcite, deprecor, eminentiſſimi Senatores, præ timore quòd exaravi ante oculos habui, in voces erumpere coràm tam celebri Societate omninò inſuetus. Plus quàm ſeptuaginta annorum ſpatium in variis labilis hujusce vitæ complevi. Quod mente & animo conceperam, hoc ingratæ memoriæ penitùs committendum non eſſe prudenter judicavi ; ſicut enim à ſexaginta ferè annis ſum mundo, ita memoriæ ab aliquot menſibus penè commortuus.

Ce Diſcours fut prononcé par le R. P. Clair, premier Profeſſeur de la faculté de Théologie, conjointement avec M. Boveron, membre de ladite Univerſité.

Réponse. *La Cour eſt ſenſible aux ſentiments que lui témoigne l'Univerſité de Valence. Elle lui donnera, dans toutes les occaſions, des marques de ſon eſtime, de ſa ſatisfaction, & de ſa protection.*

DISCOURS prononcé à la Séance du lundi 20 Octobre 1788, par M. BOVERON, Juge-Mage au Bailliage Epiſcopal de Valence.

MESSEIGNEURS,

DANS ce jour d'alégreſſe publique, dans ces moments heureux où la juſtice du Souverain & votre amour pour les Peuples, vous invitent à reprendre des fonctions toujours auguſtes; j'ai ſenti renaître dans mon cœur une joie que les malheurs publics avoient entierement éteinte. — Qu'il m'eſt doux de voir ſuccéder, avec la reſtauration d'une Cour antique & conſtitutionnelle, des jours de calme & de ſérénité à des jours orageux, où la Province, frappée de l'exil de ſes courageux, de ſes immortels Défenſeurs, ne voyoit que le mépris des lois, l'horreur des perſécutions, la perte de ſes privileges, celle de ſa liberté, en un mot tous les déſordres, tous les malheurs de l'anarchie!

C'étoit à vous, MESSEIGNEURS, c'étoit à votre Patriotiſme éclairé qu'il étoit dû de déconcerter des projets déſaſtreux pour la Nation; & depuis longtemps la gloire de rompre ſes fers vous étoit réſervée.

Toujours admirateur de la ſageſſe d'une Cour préſidée par un Magiſtrat non moins recommandable par ſes éminentes qualités que par ſa haute naiſſance; d'une Cour qui, depuis plus de cinquante ans, daigna protéger mes foibles travaux; qu'il eſt flatteur pour moi de pouvoir aujourd'hui, comme Juge-Mage de Valence, & au nom des Officiers de mon Siége, vous offrir, avec un zele qui ne ſe démentira jamais, le tribut de reconnoiſſance que nous devons à vos bontés, & celui d'amour & de reſpect que nous devons à vos vertus!

RÉPONSE.

RÉPONSE. *La Cour eſt très-ſenſible à l'attention de M. le Juge-Mage de Valence, & du Bailliage Epiſcopal. Elle leur donnera, dans l'occaſion, des preuves de ſon eſtime & de ſa protection.*

DISCOURS de M. SALAMON, Vice-Sénéchal, Député de la Sénéchauſſée de Montelimar, à MM. du Parlement, lors de la rentrée du 20 Octobre 1788.

MESSEIGNEURS,

SI la juſtice eſt le premier devoir des Rois, & le plus ſûr garant de la félicité des ſujets, que pouvoit-il arriver de plus heureux, & pour le Monarque & pour la Nation, que de voir cet auguſte Sénat rétabli dans l'ancienne poſſeſſion d'acquitter une dette ſi ſacrée, & confirmé dans le droit de remplir, à la décharge du Souverain, cette précieuſe obligation?

Telle eſt, MESSEIGNEURS, la juſte cauſe des tranſports de joie qui éclatent de toute part. Nous ſommes chargés par un des principaux Siéges de votre reſſort, de vous offrir l'hommage de la nôtre.

Vous, MONSEIGNEUR, qui, par vos qualités perſonnelles, ajoutez à l'éclat de cette pourpre éminente, depuis ſi long-temps héréditaire dans votre Maiſon, vous uniſſez à la dignité que le rang impoſe, l'affabilité que le cœur inſpire, & vous êtes la preuve vivante qu'il n'eſt rien de plus beau *& de plus aimable ſur la terre que la ſuprême grandeur jointe à la ſuprême bonté*, (d'Agueſ.).

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec bonté l'hommage de la Sénéchauſſée de Montelimar. Elle a ſu diſtinguer ceux des Officiers de ce Siége, qui, par leur conduite, ont mérité ſon eſtime & ſa protection. Elle leur en donnera des preuves dans toutes les occaſions.*

DISCOURS de M. ODOUARD, Avocat du Roi, Député de la Sénéchauſſée de Montelimar, à MM. du Parlement, lors de la rentrée du 20 Octobre 1788.

MESSEIGNEURS,

C'EST par la juſtice que regnent les Rois ; & la ſtabilité des Empires n'eſt due qu'à la ſoumiſſion des Souverains aux regles & aux lois. Le dépôt ſacré qui vous en eſt confié, ces fonctions ſublimes qui donnent l'activité au pouvoir des lois & du Prince, vous rendent vous-mêmes les premiers Miniſtres de l'autorité du Trône. Nous avions vu malheureuſement ſuſpendue cette grande puiſſance, qui n'effraye que le coupable, qui fait la ſûreté du vertueux Citoyen, & la force invincible de l'innocence opprimée. Le plus juſte des Rois avoit été trompé ; des Edits déſaſtreux, qui ne préſentoient que la honte & des fers à une Nation libre & généreuſe, avoient éloigné ſes vrais Miniſtres du temple de la Juſtice. Des ordres ſurpris à la religion du Monarque, vous avoient arrachés du ſein d'un Peuple qui vous chérit, qui vous reſpecte ; un cri général de douleur & d'effroi avoit retenti dans toute la Province. = Permettez, MESSEIGNEURS, qu'après avoir partagé la douleur commune, & jouiſſant en ce jour du ſentiment heureux que votre préſence a ranimé dans tous les cœurs, les Officiers du parquet de la Sénéchauſſée de Montelimar viennent ajouter un grain à l'encens que tous les Ordres des Citoyens s'empreſſent de brûler, devant les premiers ſoutiens de leur fortune & de leur liberté.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec plaiſir l'hommage des Officiers du parquet de la Sénéchauſſée de Montelimar ; elle leur donnera dans l'occaſion des preuves de ſa bienveillance & de ſon eſtime.*

DISCOURS de M. CHEYNET, Maire de Montelimar, parlant pour MM. les Officiers Municipaux de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

CE fut un ſpectacle horrible & déchirant tout enſemble de voir les triſtes images de la Juſtice & de la Patrie éplorées, à la ſuite de la fortune ennemie de la France, parcourant, les armes à la main, avec la Diſcorde, les provinces de ce Royaume, & menaçant, d'un œil étincelant de colere, le Patriotiſme, qui, volant au-devant de ſes coups, bravoit & affrontoit tous les haſards pour la repouſſer. Mais dans ces agitations violentes de la terre, c'en étoit un magnifique, touchant & encourageant à la fois, de ſe rappeler que, malgré le mauvais ſuccès de leurs efforts, les Magiſtrats des Cours ſouveraines avoient pu être vaincus, mais non pas être forcés; de ſe reſſouvenir qu'étant encore revêtus de la pourpre, ils avoient noblement rendu à la Nation les droits impreſcriptibles qui lui appartiennent, & de les voir, après avoir été dépouillés de leurs fonctions & diſperſés au gré d'une force arbitraire, rejeter néanmoins avec une magnanimité vraiment patricienne, ce qui étoit foible & injuſte.

Non vainqueurs des ennemis de l'Etat, les Magiſtrats ne cauſerent jamais à la France une joie ſi univerſelle & ſi ſenſible, que, lorſque étroitement attachés à la vérite, ils furent contraints avec elle de ſe retirer à l'écart, en laiſſant aux Citoyens de tous les Ordres l'image conſolante de leurs vertus, & l'exemple d'un courage, auxquels rien n'eſt comparable que la fidélité & l'amour, qui l'accompagnoient, pour le Roi & pour la Patrie.

Ange tutélaire de la France! Eſprit deſtiné par la Providence à la garde de ce Royaume, dites-nous

quelles durent être la consolation & la joie de ces immortels Sénateurs, quand, du fond de leurs retraites, ils apprirent le triomphe de la vérité.

Vainement obscurcie par les ennemis de la chose publique, perçant jusqu'au Trône du meilleur & du plus juste des Rois, & lui apparoissant sous ces traits radieux de gloire, tels que la lui avoit présentée la main même de la Justice, elle accomplit nos espérances; & le Souverain dégagé, comme par enchantement, du nuage dont on avoit environné son Trône, l'accueillit dans son cœur, avec cette avidité qu'il a toujours montrée pour une vertu si auguste. Le temple de la Justice fut ouvert; les Peuples vinrent en foule au-devant de vous, &, en publiant les louanges de leur souvenir, voulurent vous rendre témoins de la joie & de la reconnoissance que leur inspiroit votre retour, comme vous aviez été témoins de leurs regrets & de leur consternation, lorsque, cédant à un devoir civil, & ne pouvant plus rien pour leur bonheur & pour leur sûreté, vous cessates de siéger glorieusement sur les Lis.

Je viens aujourd'hui, au nom de la Municipalité de Montelimar, mêler & confondre ma foible voix à ces acclamations publiques d'alégresse; & si je ne puis dans ce moment suivre en tous points une loi de l'ancienne Egypte, où l'on discutoit devant les Juges les actions & le caractere des hommes, pour régler ce qu'on devoit à leur mémoire, vous me pardonnerez au moins, MESSEIGNEURS, la naïve vérité de vous renvoyer la gloire de tout ce qui a été fait de grand, de noble & de généreux dans une conjoncture aussi orageuse & dans un temps aussi difficile; & vous voudrez bien en agréer les sentiments de reconnoissance & d'admiration que je suis chargé de vous en apporter.

A quelle autre vertu en effet, MESSEIGNEURS, devons-nous le rétablissement de l'ordre & l'espérance d'une régénération publique, si ce n'est à celle que les Cours souveraines, & particulierement les membres augustes de cette Compagnie, on montrée en faisant le généreux sacrifice de leurs personnes & de leurs places, plutôt que de souffrir qu'on portât atteinte

à la liberté de la Nation, aux droits & aux privileges de la Province ? Il me ſemble, MESSEIGNEURS, (eh ! que la joie qui nous anime en ce moment ne nous empêche point de rappeler ces jours de deuil & d'alarme); il me ſemble, dis-je, vous voir raſſemblés autour du Chef illuſtre qui vous préſide, calmes & ſereins au milieu du plus violent orage, commander encore à cette fortune ennemie, dont le front ſuperbe nous menaçoit d'un eſclavage général, & préparer ainſi de loin ſa honte & ſa défaite.

C'eſt par les actions d'une vertu éclatante, MONSEIGNEUR, & d'une ſageſſe plus qu'humaine, que vous avez mérité le grand héritage de la gloire de votre Famille, depuis ſi long-temps adoptée, chérie & honorée dans cette Province; & que vous avez acquis la plus belle récompenſe que puiſſe ambitionner un mortel ſur la terre, l'eſtime de votre Souverain, l'amour & le reſpect des Peuples du Dauphiné.

RÉPONSE. *La Cour eſt reconnoiſſante de l'attention des Officiers Municipaux de Montelimar. Elle voit avec plaiſir que vous êtes chargé perſonnellement de lui porter l'aſſurance de ſes ſentiments. Elle leur donnera, dans les occaſions, des preuves de ſon eſtime & de ſa protection.*

DISCOURS de M. ANDRAU, Notaire à Montelimar, parlant pour le corps des Notaires de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

CE jour où il eſt permis aux Députés des Notaires de la ville de Montelimar d'apporter leurs hommages reſpectueux aux pieds de la Cour, eſt le jour le plus éclatant pour la Magiſtrature. = Vous triomphez des atteintes qu'on a voulu porter à ſa gloire. = Le retour de l'ordre ancien, enfin obtenu de la bonté du

Monarque, nous le devons à l'énergie de vos Arrêtés, autant qu'à la juſtice & à la vérité de vos réclamations. = Des Lois dont la promulgation avoit jeté tous les Ordres de l'Etat dans la douleur la plus profonde, ſont ſuſpendues dans leurs exécutions; des ſuffrages unanimes les ont repouſſées; la hiérarchie des Tribunaux eſt rétablie, & cet inſtant préſente à la Province l'aurore de ſon bonheur. = Vous êtes plus que jamais devenus nos Peres; recueillez le tribut de nos vœux; nous les joignons à ceux qui, de toutes parts, vous ſont aujourd'hui préſentés. = Les ſentiments qui nous animent, ont pour baſe la vénération dont nous ſommes pénétrés.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec plaiſir l'hommage du corps des Notaires de la ville de Montelimar. Elle cherchera, dans toutes les occaſions, à lui donner des preuves de ſon eſtime & de ſa protection.*

DISCOURS pour le Chapitre de Saint-Barnard, de Romans.

MESSEIGNEURS,

MINISTRES d'une Religion de paix, pourrions-nous ne pas nous réjouir du rétabliſſement de l'ordre, de la Juſtice & de la tranquillité publique? Trop longtemps le Ciel fut témoin de nos gémiſſements & de nos vœux; il l'eſt aujourd'hui de notre joie & de nos actions de grâces.

C'eſt à vous, MESSEIGNEURS; c'eſt à vos réclamations fermes & énergiques; c'eſt à votre amour conſtant pour la gloire du Roi & l'intérêt des Peuples, que cette Province doit ſon ſalut. Rappelée à ſon ancienne conſtitution, elle va s'occuper elle-même du ſoin d'aſſurer ſon bonheur. Sans doute vous ſeconderez ſes efforts, vous applaudirez à ſes travaux, & vous renforcerez cette heureuſe harmonie, ſans laquelle, ainſi

que vient de l'avouer à la Nation le meilleur des Rois, toutes les lumieres & toutes les bonnes intentions deviennent inutiles.

Chargés, par le Chapitre de Romans, de vous offrir l'expreſſion de ſes ſentiments, daignez, MESSEIGNEURS, recevoir, par notre organe, le tribut de ſa vive reconnoiſſance, l'aſſurance de ſon amour inaltérable, & l'hommage de ſa profonde vénération.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible aux ſentiments que lui témoigne le Chapitre de St-Barnard. Elle lui donnera, dans toutes les occaſions, des marques de ſon eſtime, de ſa ſatisfaction & de ſa protection.*

DISCOURS de M. GAUTIER, Conſeiller du Roi, Notaire à Grenoble, parlant pour le corps de MM. les Conſeillers-Notaires de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

LES plus beaux jours de la Magiſtrature ne ſont pas ces jours heureux & paiſibles, où, n'ayant point de ſacrifice à faire, les plus grandes vertus ne coûtent preſque rien ; c'eſt dans les troubles de l'anarchie, quand l'autorité préſente des fers à l'homme courageux qu'elle n'a pu ſéduire, que la gloire du Magiſtrat, toujours inſéparable du bien public, offre à la Nation le plus grand ſpectacle. Dépoſitaires des droits du Peuple, vous étiez réduits par les circonſtances, ou à violer ce dépôt ſacré par l'abus qu'on en exigeoit, ou à le voir s'échapper de vos mains pour ſe perdre à jamais dans des Lois deſtructives, qui, en promettant de les conſerver, en avoient prononcé l'anéantiſſement. A la vue du danger qui menaçoit la France, ni les efforts toujours redoutables du pouvoir miniſtériel, ni le bruit des chaînes que portoient déjà

deux Magiſtrats incorruptibles, ni la crainte enfin, puiſqu'il faut le dire, de paroître moins grands aux yeux de la Nation, en déclarant qu'elle pouvoit ſeule conſentir de nouveaux impôts, rien ne vous a fait oublier les principes qui, dans tous les temps de la Monarchie, ont diſtingué la Magiſtrature, ceux qui des hommes les plus utiles font les Citoyens les plus vertueux. Dans ces débats, auſſi longs que terribles, la vérité s'eſt approchée du Trône; elle a détaché, d'une main hardie, le maſque impoſant qu'avoit pris le menſonge; & vous avez vu le meilleur des Rois rendre, à la Nation la plus généreuſe, des droits que vous aviez réclamés pour elle, & qu'elle s'honore de vous devoir. Ah! ne dédaignez pas, dans ce jour mémorable, le tribut d'éloges & d'admiration que tous les Citoyens vous offrent de concert; jouiſſez du bonheur que vous avez fait naître; le plus digne prix de la bienfaiſance, eſt dans le ſouvenir de l'avoir exercée.

Réponse. *La Cour reçoit, avec ſenſibilité, l'hommage des Notaires de Grenoble. Les preuves qu'ils ont données de déſintéreſſement & de patriotiſme, leur aſſurent la confiance & la protection de la Cour.*

COMPLIMENT fait à la Cour par M. MARCHON, Maire de la ville de Gap, aſſiſté de M. JOUBERT, Echevin.

MESSEIGNEURS,

Je ne ſais ce qui doit nous étonner davantage de la hardieſſe des deux Miniſtres qui ont voulu bouleverſer l'Etat, détruire notre Conſtitution, anéantir nos Privileges, ou de la noble & généreuſe fermeté avec laquelle vous avez repouſſé leurs projets ſiniſtres & deſtructeurs. Les efforts ont été violents, mais la réſiſtance a été puiſſante. Vous avez donné, MESSEIGNEURS, un grand exemple à la Nation & à la poſtérité;

térité ; vous n'avez pas craint d'exposer votre fortune, votre état, votre liberté même, pour l'intérêt public ; & votre générosité a sauvé la France.

C'est sur votre modele, MESSEIGNEURS, que se sont formés les grands hommes qui ont si bien servi la cause commune ; ils ont admiré, comme nous, votre zele, votre courage, votre patriotisme, & ils ont été saisis du même enthousiasme.

Que je me plairois à rappeler ici tout ce que la France & la Province, en particulier, doivent de reconnoissance à ce Sénat auguste, qui a détourné de dessus nos têtes la servitude odieuse qu'on nous préparoit ! Que n'ai-je assez de talent pour pouvoir parler des qualités éminentes & de la grandeur d'ame qui distinguent le Chef illustre qui la préside avec tant de dignité ! Mais mon respect, autant que ma foiblesse, m'imposent silence, & je ne dirois rien d'ailleurs qui ne fût infiniment au-dessous de ce qu'il mérite & de ce que je sens.

Il ne me reste donc plus, MESSEIGNEURS, qu'à vous exprimer les sentiments d'alégresse dont mes Concitoyens sont pénétrés pour la restauration de votre auguste Compagnie, & de vous féliciter, de leur part, de l'heureux événement qui, en rétablissant l'ordre & la tranquillité publique, vous couvre de gloire aux yeux de l'Univers. Je suis ici, malgré mon insuffisance, l'interprète de leurs sentiments les plus intimes ; & s'il ne m'est pas donné de les rendre dans toute leur énergie, du moins je ne le cede à personne pour le zele & l'attachement ; & j'ose assurer la Cour que, plein d'admiration pour ses vertus, rien n'égale aussi ma vénération pour elle & mon profond respect.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec bonté l'hommage de la ville de Gap. Elle a su distinguer ceux des Officiers de cette Municipalité, qui, par leur conduite, ont mérité son estime ; elle voit sur-tout avec plaisir le choix qu'elle a fait de son premier Officier-Municipal, pour être l'organe de ses sentiments.*

DISCOURS pour la Maîtrise des Eaux & Forêts de Grenoble, par M. HILAIRE, Avocat Consistorial, chargé par commission, au Siége de la Maîtrise, des fonctions du ministere public.

MESSEIGNEURS,

PERMETTEZ que le siége de la Maîtrise de Grenoble, rappelé à ses fonctions par vos soins vigilants, en commence l'exercice aujourd'hui, par l'hommage public de sa respectueuse reconnoissance.

La vérité est enfin parvenue jusqu'au trône d'un roi juste & bon, mais indignement trompé. L'éloignement des auteurs perfides des malheurs de la nation, a fait place à des ministres justement honorés de la confiance publique. La joie universelle a succédé à des jours de terreur, de disgrâce, de prison, d'exil, de deuil & de consternation.

Au bonheur de vous voir rendus à des fonctions, dont l'autorité surprise & la violence vous avoient éloignés, va se joindre bientôt le rétablissement de nos Etats, trop long-temps suspendus, dont le roi a bien voulu permettre, aux trois Ordres de la Province, & agréer le projet d'une meilleure organisation.

Les états-généraux, qui vont être convoqués dans une représentation des trois Ordres, plus égale & plus juste que ceux de 1614, ne borneront pas, comme ceux-ci, des travaux qui doivent décider du sort de la France & de sa constitution, à des débats longs, stériles, irrésolus. Le tiers-état, plus nombreux & plus chargé d'impôts que les deux autres Ordres réunis, ne verra plus, dans un siecle où toute représentation publique se mesure sur l'intérêt général; le tiers-état ne verra plus celle qu'il doit avoir aux assemblées nationales, concentrée dans un petit nombre de Députés de Villes. Son égalité en nombre aux deux autres Ordres, en fera la mesure; & tous réunis pour des intérêts communs, prendront des résolutions communes.

En rappelant les principes de la constitution, les états-généraux vont, par des réformes utiles & par de sages

précautions, apporter aux grands maux de la France des remedes salutaires, qui puiſſent la guérir, & qu'elle puiſſe ſupporter, ſans affoiblir ſa conſtitution, & ſans trop épuiſer les reſſources de ſon agriculture, de ſon commerce & de ſon induſtrie.

Cette heureuſe révolution, qui va rétablir l'ordre, le crédit national & la confiance publique, nous la devrons, MESSEIGNEURS, à vos inſtantes & juſtes réclamations; nous la devrons à l'aveu généreux de tous les parlements du royaume, de ne pas repréſenter la nation pour l'*octroi* de l'impôt; nous la devrons à la reſpectueuſe fermeté dont vous lui avez donné l'exemple, qu'elle a ſuivi.

De ſi précieux intérêts, ſi bien défendus par les Cours du royaume, & par les trois Ordres de l'état, & ſur-tout en Bretagne, en Béarn & dans cette province, à travers l'appareil des armes & la menace des ſupplices; pourrions-nous craindre qu'ils fuſſent compromis par les repréſentants de la nation, qui vont être librement & paternellement réunis autour du ſouverain & du trône? Pourrions-nous le craindre? ... Non, MESSEIGNEURS, cette crainte ſeroit une calomnie; elle ſeroit un crime.

Jouiſſez donc, MESSEIGNEURS, jouiſſez du triomphe de la nation, qui eſt votre ouvrage; jouiſſez des acclamations qui vous ſont adreſſées par tous les Ordres, par toutes les corporations de la Province, & par la reconnoiſſance publique. Les larmes d'attendriſſement qu'elles vous ont fait répandre, & que nous avons recueillies; celles que vous avez vu couler de nos yeux, atteſtent aſſez que c'eſt le tribut le plus flatteur que puiſſent recevoir les vrais conſeillers du ſouverain, les vrais ſoutiens du trône, les défenſeurs & les peres de la patrie.

MONSEIGNEUR, Les témoignages publics d'attachement, de vénération & de reconnoiſſance que cette Province vous doit & vous rend, ſont au-deſſus de tout éloge, de toute expreſſion; jamais dignité, jamais puiſſance n'en reçurent de plus univerſels, de plus ſinceres, de plus vivement ſentis, de mieux mérités.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible à l'attention du ſiége de la maîtriſe de Grenoble. Elle a vu, avec plaiſir, le choix*

qu'elle a fait de ſon député, pour porter l'hommage de ſes ſentiments. Elle lui donnera, dans les occaſions, des marques de ſa reconnoiſſance.

POUR les Auguſtins de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

PAR votre ſageſſe & votre conſtance, vous avez ſauvé l'Etat. (Pouvoit-on moins attendre de ce Corps auguſte, préſidé par un Chef imitateur fidele des vertus de ſes illuſtres Ancêtres, & dont le rare mérite n'attendit pas le nombre des années?) Vous avez oppoſé au luxe & à l'ambition, les lois & les mœurs. C'eſt ainſi que vous triomphez.

Le meilleur des Rois, le pere & l'ami de ſes peuples, veut les rendre heureux : les moyens d'y parvenir, ſi difficiles à trouver, vous les lui montrez. Il les goûta, il les adopta. Vous avez éclairé la Nation ; vous avez ranimé le zele patriotique. Le Monarque profitera bientôt de tant de lumieres & de travaux : Louis va ſe couvrir de gloire ; elle réjaillira néceſſairement ſur vous : il va devenir l'idole des François ; vous participerez à cet amour. Cette gloire, cet amour, ſeront immortels. Puiſſiez-vous auſſi, MESSEIGNEURS, jouir à jamais d'une récompenſe ſi honorable & ſi bien méritée ! C'eſt là le comble de nos vœux.

Par le Pere CYRILLE TROUILLON, Auguſtin.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible à l'attention des PP. Auguſtins : elle leur donnera, dans l'occaſion, des preuves de ſon eſtime & de ſa protection.*

POUR les PP. Capucins de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

CES jours de deuil & de triſteſſe, enfin, ne ſont plus ; ils ont fait place aux jours de joie & de réjouiſſance : ce

changement, MESSEIGNEURS, ne peut venir que du Ciel; Dieu a écouté les soupirs des Peuples & les prieres des Justes. En nous rendant nos Magistrats, il nous a rendu les Défenseurs des lois, les soutiens de la Nation, qui nous retracent si bien le courage des anciens Sénateurs Romains, & celui des Mardochées de la France.

Les générations futures, MESSEIGNEURS, ne liront jamais dans notre histoire les coups de rigueur qu'on a voulu vous porter, sans y lire votre nom, vos vertus, votre zele, votre fermeté, & tout ce que vous avez fait pour la gloire du Monarque, pour l'avantage de la Province & le bien public.

RÉPONSE. *La Cour est sensible à l'attention des PP. Capucins : elle leur donnera, dans l'occasion, des preuves de son estime & de sa protection.*

DISCOURS de M. CHAIX DE LOCHE, Tréforier de France, parlant pour MM. du Bureau des Finances. — Nota. *Les Députés du Bureau prirent séance en la Salle du Conseil, aux places d'honneur.*

MESSIEURS,

LE Bureau des Finances s'empresse de vous féliciter sur le retour de l'ordre public. L'État étoit menacé d'une subversion totale ; vous avez tout sacrifié, MESSIEURS, pour l'en garantir, en défendant avec une sagesse éclairée & une noble fermeté, les droits de la Nation & les lois antiques de la Monarchie. Combien ce dévouement est glorieux pour vous ! N'oubliez point encore, MESSIEURS, que vous en avez pendant quelque temps été les victimes, pour recevoir, avec plus de satisfaction, le juste tribut de reconnoissance que tous les Ordres de la Province viennent vous présenter à l'envi.

Citoyen autant que Magistrat, le Bureau des Finances partage sincérement l'alégresse publique : Et pour lui

rendre la juſtice qui lui eſt due, qu'il me ſoit permis d'ajouter qu'accablé d'une diſgrâce inouie, il n'a pas perdu de vue, un ſeul inſtant, ce qu'il devoit à ſon devoir & à ſon honneur ; ainſi que vous, MESSIEURS, s'oubliant lui-même, il a regardé les intérêts de la patrie comme la loi ſuprême. C'eſt ſans doute à ce concours de vues, à cette union de ſentiments, que la Nation doit ſon ſalut. Puiſſent-ils durer toujours ! Puiſſent-ils la préſerver, à l'avenir, d'une criſe auſſi fatale, & lui rendre enfin toute ſa tranquillité & ſa gloire !

RÉPONSE. *La Cour eſt très-ſenſible aux témoignages que le Bureau des Finances lui donne de ſes ſentiments : elle ſera très-empreſſée de ſaiſir les occaſions de lui marquer ſon attachement & ſa reconnoiſſance.*

DISCOURS de M. BOISSET, Lieutenant en l'Election de Montelimar, parlant pour MM. les Officiers de ce Tribunal.

MESSEIGNEURS,

ORGANES des Officiers de l'Election de Montelimar, nous venons vous offrir le tribut de notre reconnoiſſance & de nos reſpectueux hommages; nous venons joindre nos voix à celles de nos Concitoyens.

Cet accord unanime des ſentiments de l'ame eſt un beſoin du cœur, trop long-temps affligé des peines que vous ſouffriez pour la choſe publique.

Dans cet exil honorable, où des Miniſtres, qui redoutoient les Lois, tenoient la Juſtice enchaînée, vous n'avez pas été ſans conſolation. Tous les vrais François ont gémi ; tous ſe ſont occupés de la défenſe de la Patrie. Si tous n'ont pu, avec le même ſuccès & au même inſtant, détruire les obſtacles qu'oppoſoit l'intrigue & l'intérêt perſonnel, vous les avez vu enfin ſe réunir, ſuivre une marche réguliere, dirigée par les

lumieres & par l'empire irréſiſtible de la raiſon & de l'équité, & faire valoir les droits de notre conſtitution antique.

La Province, en réclamant ces droits ſacrés & impreſcriptibles, n'a jamais perdu de vue les privileges de la Nation; elle n'a jamais perdu de vue que le plus précieux de ſes privileges particuliers étoit de ſe conſerver un Tribunal qu'elle chérit; elle n'a jamais perdu de vue que vous étiez les premiers défenſeurs des ſujets opprimés. Auſſi les Dauphinois, admirateurs de vos vertus & de cette fermeté qui vous caractériſa dans tous les temps, émus, attendris de votre dévouement généreux, ont ſuivi vos exemples; ils ont participé aux ſuffrages que n'ont pu vous refuſer ni une Capitale judicieuſe & jalouſe, ni la France entiere.... Le ſimple Citoyen a reçu un rayon de la gloire du Citoyen-Magiſtrat : avec vous, MESSEIGNEURS, la Province s'eſt immortaliſée.

COMPLIMENT pour les Elections de la Province, prononcé par M. PRIÉ, Préſident de celle de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

LA nobleſſe & la grandeur d'ame avec laquelle vous vous êtes ſacrifiés pour la Patrie, & pour la Province en particulier, vous aſſurent à jamais l'amour & la reconnoiſſance. La force vous avoit exilés du ſanctuaire de la Juſtice; mais elle n'a jamais pu affoiblir dans nos cœurs les ſentiments de l'attachement le plus inviolable, & du reſpect le plus profond, dont nous n'avons ceſſé d'être animés.

Vous, MONSEIGNEUR, la réception qu'on vous a faite à votre arrivée, peint mieux que je ne ſaurois l'exprimer, la joie & le bonheur que nous avons de vous revoir : c'eſt un Pere rendu à ſes enfants. Quel ſpectacle attendriſſant ! Je craindrois de fatiguer votre

ame ſenſible, ſi j'en diſois davantage. Je finis, en ſuppliant la Cour de vouloir bien honorer de ſon eſtime & de ſa bienveillance les Officiers des Elections de la Province, au nom deſquels j'ai l'honneur de porter la parole.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible à l'attention des Officiers des Elections : elle leur fera éprouver, dans les occaſions, ſa reconnoiſſance.*

COMPLIMENT pour le College de Grenoble.

NOSSEIGNEURS,

LES Prêtres de la Congrégation de St-Joſeph partagent avec les généreux citoyens de cette Province, les ſentiments d'alégreſſe que fait naître dans tous les cœurs le retour deſiré de votre auguſte Compagnie. Ils ont ſenti bien vivement le coup funeſte que des mains hardies ont eſſayé de vous porter ; mais ils n'ont jamais déſeſpéré. Le triomphe de l'eſprit de ténebres n'eſt qu'un ſonge : Celui qui porte dans ſes mains puiſſantes le cœur des Princes de la terre ne permettra pas, aimoient-ils à ſe dire, que le meilleur des Rois ſoit long-temps abuſé. Enfin, NOSSEIGNEURS, vous êtes rendus à nos vœux. Vous paroiſſez : l'ordre renaît, la Religion reſpire & les mœurs ceſſent de craindre.

Laiſſons à Rome ſes Ciceron, ſes Fabius & ſes Caton : Qu'Athenes ne vante plus ſon Aréopage. Le patriotiſme François étonne à ſon tour l'univers ; & c'eſt là ce qui met le comble à votre gloire.

Vous avez confié aux Prêtres de la Congrégation de St-Joſeph la direction du College de cette Ville : ils ſentent toute l'importance de ce dépôt ſacré ; & ſi leurs talents ne répondent pas à la confiance dont vous les honorez, ils ne manqueront jamais de zele pour la mériter, & pour inſpirer à leurs jeunes éleves les ſentiments patriotiques, & d'attachement pour leur Roi, dont vous venez de donner les plus grands exemples.

RÉPONSE.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec satisfaction l'assurance des sentiments du College de Grenoble : elle lui donnera, dans toutes les occasions, des preuves de son estime & de sa protection.*

POUR la Justice Royale d'Orange.

MESSEIGNEURS,

SUBSTITUT de M. le Procureur-général en la Justice Royale d'Orange, je viens, en cette qualité, déposer dans ce Temple auguste le juste tribut de ma reconnoissance.

Chaque siecle a ses Héros, chaque pays a les siens : cette Province a le droit de se glorifier d'en avoir d'un genre nouveau.

Des Ministres, au moins imprudents, préparoient sous un Roi juste & bon, des fers à une Nation généreuse, & ne craignoient pas d'employer, pour l'enchaîner plus sûrement, les forces mêmes consacrées à sa défense. Ainsi alloit périr la plus belle Monarchie de notre hémisphere ! Votre héroïsme, MESSEIGNEURS, soutenu par l'amour seul de la patrie & d'un Monarque bienfaisant, a su vaincre ces redoutables ennemis.

Oui, MESSEIGNEURS, c'est à la vigilance & à la magnanimité de ce Sénat auguste, que cette Province, que la France entiere doit son salut, la Nation sa gloire & sa liberté, & chaque citoyen l'amour de la patrie, dont le feu sacré est sorti de votre sein, pour venir embraser tous les cœurs.

De si grands bienfaits vous assurent, MESSEIGNEURS, l'amour de tous les citoyens, & l'admiration des siecles à venir.

Il me reste un vœu à former, c'est de mériter, par mon zele pour le bien public, les bontés & la protection de la Cour.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec plaisir les hommages du Substitut de M. le Procureur-général en la Justice d'Orange :*

elle connoît le zele patriotique qui l'anime, & lui accorde son estime & sa protection.

POUR l'Université d'Orange.

FAUSTUM sanè fortunatumque nobis, Senatores amplissimi.

Faustum sanè fortunatumque nobis ab Academia nostra delegatis, ut testemur Curiæ quàm jucundus, quàm gratus ei fuerit illius reditus, illiusque introitus.

Interpres fidus affectionis animi quam perpetuò habuit in Curiam, & in ævum conservabit, securus dicam illam semper atque semper hanc felicem desideravisse diem, in qua generosos Defensores Patronosque suos videt Delphinatus. Videt & sibi gratulatur Academia nostra illos nunc habere parentes, quos olim habuit : præsidem videt . . . . & vota cumulantur nostra.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec satisfaction l'hommage de l'Université d'Orange : son zele patriotique lui est connu; elle l'assure de son estime & de son affection.*

DISCOURS de M. ALBERT, Avocat du Roi au Bailliage de Briançon, pour les Officiers de ce Siége.

MESSEIGNEURS,

C'EST au milieu des cris d'admiration & de reconnoissance, échappés de tous les cœurs à la fois, & qui retentissent dans toutes les parties de cette Province, que les Officiers du Bailliage de Briançon viennent déposer au pied de la Cour leurs plus respectueux hommages.

Frappés du même coup que les augustes Dépositaires de nos lois, anéantis comme eux & avec elles, inébranlables néanmoins dans les principes qui constituent le vrai citoyen, nous nous préparions avec joie au plus

indiſpenſable ſacrifice. A une nuit déſaſtreuſe, a ſuccédé le jour le plus radieux ; la vérité a paru ; cette auguſte immortelle a fait luire ſon flambeau aux yeux d'un Monarque juſte & bienfaiſant ; il a comblé nos vœux & notre eſpoir, en nous rendant les illuſtres Défenſeurs de notre conſtitution & de notre liberté ; & cette réintégration ſi deſirée, a été le ſignal de la félicité publique. Le tribut des plus grands éloges appartient, ſous les titres les plus glorieux, aux généreuſes victimes du patriotiſme, dont l'intrépidité a ſauvé nos lois, qui ont eu le noble courage de les ſouſtraire aux coups terribles que les ennemis de l'autorité légitime firent tomber ſur elles, & qui nous rapportent ce précieux dépôt dans toute ſon intégrité, après l'avoir conſervé dans un exil qui eut pour cortege la gloire, puiſqu'il entraîna avec lui tous les cœurs. Les trophées dus à la fermeté héroïque, au généreux déſintéreſſement qui ont produit la plus ſalutaire régénération, demeureront à jamais gravés dans tous les cœurs, & ſeront la preuve la plus éclatante que la vertu ſeule mérite des triomphes, & que des entrepriſes téméraires conduiſent leurs inſtigateurs à leur perte, en leur faiſant éprouver des revers d'autant plus humiliants.

C'eſt à la Nation aſſemblée qu'eſt réſervé le précieux avantage de décerner des couronnes civiques, bien plus glorieuſes que tous les lauriers de la Victoire, aux vertueux triomphateurs, qui furent, dans tous les temps, l'appui du trône, les ſoutiens des lois, les organes incorruptibles de la vérité. Et, tandis que nous préſentons à la Cour l'hommage de notre vénération & de notre immortelle reconnoiſſance, les tranſports de l'admiration publique annoncent & préparent les ſuffrages de la poſtérité.

Nous ſupplions la Cour d'agréer notre dévouement le plus reſpectueux & le plus inviolable ; nous implorons ſa protection, & nous nous efforcerons de la mériter, par un zele inaltérable dans l'exercice de nos fonctions.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible à l'attention des Officiers du Bailliage de Briançon ; ils peuvent être aſſurés de ſon empreſſement à leur donner, dans toutes les occaſions, des marques de ſon eſtime, de ſa bienveillance & de ſa protection.*

☞ *Il eſt impoſſible de publier ici tous les Diſcours ou Compliments prononcés à la Cour dans cette circonſtance. Chaque jour encore en voit naître de nouveaux. Ceux que nous avons rapportés, ſont les ſeuls que nous ayons pu nous procurer. Mais nous eſpérons pouvoir en faire connoître pluſieurs autres, qui ſont bons, & que nous joindrons à une ſuite de Recueil, qui doit paroître inceſſamment.*

RÉPONSES diverſes de la Cour, à des Compliments que nous n'avons pu nous procurer.

POUR la ville de Valence.

LA Cour reçoit, avec bonté, l'hommage de la ville de Valence. Les ſentiments patriotiques que pluſieurs de ſes citoyens, & ſpécialement ſon premier officier municipal, y ont développés au milieu des obſtacles qui s'oppoſoient à leur zele, leur aſſurent l'eſtime & la protection de la Cour.

POUR les villes de Creſt & Die.

LA Cour eſt reconnoiſſante de l'attention des Officiers Municipaux de..... Elle voit, avec plaiſir, que vous êtes chargé perſonnellement de lui porter l'aſſurance de ſes ſentiments. Elle leur donnera, dans les occaſions, des preuves de ſon eſtime & de ſa protection.

POUR le Chapitre de Saint-Pierre, de Vienne.

LA Cour reçoit, avec ſenſibilité, les témoignages que le Chapitre noble de Saint-Pierre, de Vienne, lui donne de ſes ſentiments. Elle recherchera les occaſions de lui prouver ſon eſtime & ſa reconnoiſſance.

POUR le Chapitre de Saint-Maurice, de Vienne, & autres de la Province.

LA Cour eſt ſenſible aux ſentiments que lui témoigne le Chapitre de.... Elle lui donnera, dans toutes les occaſions, des marques de ſon eſtime & de ſa ſatisfaction.

POUR la ville de Vienne.

LA Cour reçoit, avec bonté, l'hommage de la ville de Vienne. Si elle voit, avec peine, le choix du député qui le lui porte, elle a su distinguer ceux qui, par leurs sentiments patriotiques, ont mérité son estime. Elle donnera, dans les occasions, à la ville de Vienne, des marques de sa protection.

POUR les Maîtrises des Eaux & Forêts.

LA Cour est sensible aux sentiments que lui témoignent les Officiers de la Maîtrise de . . . . . Elle leur fera éprouver, dans les occasions, sa reconnoissance.

POUR les Curés du diocese de Grenoble, pour lesquels parloit M. Goubet, curé de la Mure.

LA Cour reçoit, avec satisfaction, l'assurance des sentiments des Curés du Diocese. Elle leur donnera, dans toutes les occasions, des preuves de son estime & de sa protection.

POUR l'Ordre des Avocats.

LA Cour reçoit avec sensibilité les témoignages de zele que vient lui donner l'Ordre des Avocats. Elle a reconnu, dans les principes qui ont dirigé sa conduite, les sentiments d'honneur & de patriotisme qui l'ont toujours caractérisé, & qui lui ont mérité, dans tous les temps, l'estime & la bienveillance de la Cour.

POUR MM. les Procureurs au Parlement.

LA Cour reçoit avec plaisir les témoignages de respect, & le dévouement de la Communauté des Procureurs. Elle ne peut qu'applaudir au désintéressement dont ils ont donné des preuves, & qui leur assure de plus en plus la protection de la Cour.

POUR MM. les Officiers du Bailliage.

LA Cour est sensible à l'attention des Officiers du Bailliage de Graisivaudan. Elle leur donnera, dans les occasions, des preuves de sa protection.

POUR MM. les Procureurs au Bailliage.

LA Cour reçoit avec bonté l'hommage que vient lui rendre la Communauté des Procureurs au Bailliage. Elle n'a point ignoré que le plus grand nombre d'entr'eux se sont conduits de maniere à mériter son estime. Pour les autres, elle compte que les sentiments dont ils viennent de l'assurer, leur mériteront désormais la protection de la Cour.

RÉPONSE générale, & très-généralement méritée dans cette Province.

LA Cour est sensible à l'attention de . . . . . Elle leur donnera, dans les occasions, des preuves de son estime, de son affection & de sa protection.

NOTE concernant les Officiers de la Judicature Epiſcopale de Grenoble.

LE compliment fait par M. le Juge Royal, étoit fait au nom des Officiers Royaux & Epiſcopaux, collectivement désignés sous l'expression de *Cour commune*. Mais la Cour n'ayant adressé de réponse qu'aux Officiers de la Justice Royale, ceux de la Justice Epiſcopale crurent que la Cour n'avoit pas saisi l'expression de *Cour commune*; & voulant manifester à cette Compagnie leurs sentiments d'une maniere très-expresse, après que MM. furent descendus des hauts siéges, ils demanderent à entrer dans la Chambre du Conseil; & ils eurent l'honneur d'annoncer à la Cour que M. le Juge Royal avoit parlé au nom de tous les Officiers de la Judicature, désignés sous le nom de *Cour commune*.

LA Cour répondit aux Officiers Epiſcopaux, qu'elle *étoit très-satisfaite des sentiments de zele & de patriotiſme qu'ils avoient manifeſtés, & qu'elle leur donneroit, dans toutes les occaſions, des marques d'eſtime & de bienveillance.*

COMPLIMENT prononcé par l'un des Syndics de l'Ordre des Avocats Conſiſtoriaux au Parlement de Grenoble (M. Ducheſne), *à M. le* PREMIER PRÉSIDENT *au même Parlement, le 20 Octobre 1788.*

MONSEIGNEUR,

Les révolutions qui bouleverſent les Empires, ſont la pierre de touche la plus ſûre, pour apprécier les vertus ou les foibleſſes des hommes en place. = Vous venez, MONSEIGNEUR, de ſubir cette épreuve ſi délicate pour des ames vulgaires; = & vous avez réaliſé les hautes eſpérances que vous aviez données à la Province, dès votre entrée dans la Magiſtrature.

Non content de partager la gloire que votre Compagnie s'eſt acquiſe par des Arrêtés immortels, devenus la ſauvegarde des droits de la Nation, vous vous êtes montré ſupérieur à la diſgrâce, en déployant, pour le maintien de la conſtitution, cette énergie de caractere, — cette prudence, — cette fermeté, qui diſtinguent le Magiſtrat-Citoyen. = Les ſacrifices perſonnels ne coûtoient rien à votre ame ſenſible; — mais vous verſiez des larmes ameres ſur les malheurs de la Patrie.

Nous eumes, MONSEIGNEUR, la ſatisfaction de recueillir ces larmes précieuſes : — le ſentiment qui les faiſoit répandre, ne s'effacera jamais de notre ſouvenir. = Nous vous jurions alors que nos intérêts reſteroient indiviſiblement unis à ceux des Magiſtrats, injuſtement opprimés; & que ni l'intrigue, ni les menaces ne pourroient ébranler notre conſtance.

L'honneur nous preſcrivoit ce ſerment : = il a été inviolablement obſervé; = & c'eſt pour notre Ordre une ſatisfaction bien douce, de pouvoir vous annoncer que, parmi ſes membres, il n'en eſt pas un ſeul qui ait eu la penſée de le trahir.

Enfin, des jours plus ſereins vont luire ſur la France: = nos vœux, & ceux des Trois Ordres de la Province, ont été exaucés: = les preſtiges, qui entouroient le Trône, ſont diſſipés: = le Roi, toujours bienfaiſant & juſte, a couronné la perſévérance & la fidélité de ſes Cours, en les rappelant à leurs fonctions: = l'exil de la Magiſtrature avoit été l'époque fatale d'un deuil univerſel: ſon retour eſt le triomphe de tous les gens de bien, de ceux ſur-tout qui, à l'exemple des généreux protecteurs de nos *libertés*, ont eu la noble ambition de ſe dévouer pour le ſalut de la Patrie.

Jouiſſez, MONSEIGNEUR, du témoignage que nos Concitoyens vous rendent à l'envi, & que vous pouvez vous rendre à vous-même, d'avoir concouru par une conduite, franche & courageuſe, à cette heureuſe révolution.

Si nous avons eu le bonheur d'y contribuer nous-mêmes, en ſuivant les grandes leçons de Patriotiſme que la Magiſtrature nous a données, notre récompenſe la plus flatteuſe ſera dans le ſuffrage de la Cour & dans votre propre cœur. = Certains d'avoir mérité votre bienveillance & votre eſtime, nous vous en demandons, MONSEIGNEUR, la continuation, avec cette confiance qu'inſpirent la fierté d'une conſcience pure, & l'attachement inaltérable de notre Ordre aux vrais principes.

M. DE BÉRULLE, *dans ſa Réponſe au Compliment fait par M.* Ducheſne *au nom des Avocats, après les choſes les plus honnêtes & les plus flatteuſes pour l'Ordre en général, a ajouté cette phraſe:* L'organe que vous avez choiſi pour m'exprimer vos ſentiments, me les rend encore plus agréables.